



DDTM de la Somme

ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ POUR LA RÉALISATION D'UN PPRI DE LA VALLÉE DE L'AUTHIE PHASE 3 : ÉLABORATION DE LA CARTOGRAPHIE DES ALÉAS

LIVRABLE L3.7 : REPRISE DES ALÉAS DE RÉFÉRENCE

Affaire n° : 21-454-01			
Version	Date	Rédigé par	Vérifié par
0	13/01/2022	JUC / FAD	FAD
Remarques :			

PROLOG

I N G E N I E R I E

3-5 rue de Metz - 75010 PARIS
Téléphone 01.45.23.49.77 - Télécopie 01.42.46.82.03
prolog@prolog-ingenierie.fr

SOMMAIRE

1. Présentation et synthèse.....	4
1.1. Contexte et objet de l'étude.....	4
1.2. Objectifs.....	4
1.3. Contenu du livrable.....	5
1.4. Synthèses-conclusions.....	5
2. Analyse des remarques.....	6
2.1. Analyse détaillée par commune.....	6
2.1.1. Amplier.....	6
2.1.2. Argoules.....	8
2.1.3. Arquèves.....	8
2.1.4. Auxi-le-Château.....	10
2.1.5. Barly.....	11
2.1.6. Beauval.....	12
2.1.7. Berck.....	14
2.1.8. Boisjean.....	14
2.1.9. Bouquemaison.....	15
2.1.10. Brévillers (80).....	17
2.1.11. Caumont.....	18
2.1.12. Conchil-le-Temple.....	19
2.1.13. Dominois.....	21
2.1.14. Dompierre-sur-Authie.....	21
2.1.15. Doullens.....	22
2.1.16. Estrées-lès-Crecy.....	27
2.1.17. Famechon.....	29
2.1.18. Fortel-en-Artois.....	31
2.1.19. Frohen-sur-Authie.....	32
2.1.20. Gennes-Ivergny.....	35
2.1.21. Grouches-Luchuel.....	36
2.1.22. Hem-Hardinval.....	39
2.1.23. Heuzecourt.....	40
2.1.24. Humbercourt.....	44
2.1.25. La Herlière.....	46
2.1.26. Le Boisle.....	47
2.1.27. Le Souich.....	48
2.1.28. Louvencourt.....	50
2.1.29. Maintenay.....	51
2.1.30. Maizicourt.....	52
2.1.31. Mézerolles.....	53
2.1.32. Montigny-les-Jongleurs.....	55
2.1.33. Mouriez.....	58
2.1.34. Nampont.....	59
2.1.35. Nempont-Saint-Firmin.....	60
2.1.36. Orville.....	60
2.1.37. Pas-en-Artois.....	63
2.1.38. Ponches-Estruval.....	64
2.1.39. Puchevillers.....	64
2.1.40. Raincheval.....	65
2.1.41. Raye-sur-Authie.....	69
2.1.42. Remaisnil.....	71
2.1.43. Sailly-au-Bois.....	72
2.1.44. Saint-Acheul.....	73
2.1.45. Saint-Léger-lès-Authie.....	76
2.1.46. Saint-Rémy-au-Bois.....	77
2.1.47. Sarton.....	78
2.1.48. Tortefontaine.....	79
2.1.49. Villers-l'Hôpital.....	81
2.1.50. Vitz-sur-Authie.....	82
2.1.51. Vron.....	85



2.1.52. Warluzel.....	89
2.2. Synthèse des réponses apportées.....	91

1. PRÉSENTATION ET SYNTHÈSE

1.1. CONTEXTE ET OBJET DE L'ÉTUDE

Le présent document s'inscrit dans le cadre de l'étude d'opportunité pour l'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) de la vallée de l'Authie. Cette étude est scindée en trois phases :

- Phase 1 – Analyse du territoire et caractérisation des phénomènes naturels
- Phase 2 – Analyse et caractérisation des aléas
- **Phase 3 – Élaboration de la cartographie des aléas**

Le présent livrable L3.7 est dédié à la Phase 3 « Élaboration de la cartographie des aléas ».

Le bassin versant de l'Authie est marqué par trois types d'inondation : par débordement de cours d'eau, par remontée de nappe et par ruissellement.

Un plan de prévention des risques naturels de la vallée de l'Authie a été prescrit le 13 août 2012 pour les communes de la Somme suivante : Nampont-Saint-Martin, Quend, Villers-sur-Authie et Vron. Les aléas pris en compte dans cet arrêté de prescription sont : inondation par ruissellement, remontée de nappe, débordement de cours d'eau et mouvement de terrain subséquents.

Pour une cohérence des mesures et des études, il est apparu nécessaire d'inclure les communes limitrophes du Pas-de-Calais et de mener une réflexion globale à l'échelle du bassin versant de l'Authie.

1.2. OBJECTIFS

La phase 3 a pour but la production des cartes des aléas. Une première version des aléas a été soumise à l'avis des membres du Comité de Concertation (COCON) suite aux commissions géographiques et à la réunion publique de début juillet 2021. De plus, un délai d'un mois environ a été laissé aux communes pour transmettre leurs remarques éventuelles.

Le présent livrable détaille l'ensemble des remarques qui ont été formulées, que ce soit à l'occasion des différentes réunions, ou a posteriori par mail ou par courrier, ainsi que les réponses qui ont été apportées et les modifications éventuelles des aléas.

1.3. CONTENU DU LIVRABLE

Le présent rapport est structuré de la manière suivante :

- la première partie définit le contexte et les objectifs de l'étude avant d'en faire la synthèse ;
- la deuxième partie dresse le bilan des remarques émises par les communes dans le cadre des commissions géographiques et de la réunion publique et les réponses qui y ont été apportées.

1.4. SYNTHÈSES-CONCLUSIONS

La soumission des cartes d'aléas aux membres du COPIL avant validation de ces aléas est une étape primordiale de l'élaboration de l'étude car elle permet de confronter les zones inondables issues des résultats du modèle hydraulique à la connaissance du terrain des acteurs du territoire. 52 communes ont émis des remarques sur les cartes d'aléas, qui montrent que l'aléa produit est globalement cohérent avec la réalité du terrain et qui portent principalement sur le ruissellement sur :

- des rues/routes/chemins inondées par ruissellement mal ou non représentées ;
- un aléa cohérent, sous-estimé ou sur-estimé ;
- des fossés ou buses non pris en compte ;

L'analyse des remarques a conduit à :

- une modification de l'aléa sur 27 communes ;
- la proposition d'une étude complémentaire détaillée sur 6 communes ;
- aucune modification de l'aléa sur 25 communes.



2. ANALYSE DES REMARQUES

2.1. ANALYSE DÉTAILLÉE PAR COMMUNE

2.1.1. Amplier

Lors de la commission géographique du 8 juillet 2021 avec la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, la commune d'Amplier a émis plusieurs remarques dont l'ajout d'un axe de ruissellement continu le long d'un chemin, représenté sur la figure ci-après.



Figure 1: Extrait de la carte des aléas annotée par la commune d'Amplier lors de la commission géographique du 8 juillet 2021

Cet axe de ruissellement continu a été ajouté selon les catégories les plus faibles des hauteurs, vitesses et aléas. Les autres remarques étant cohérentes avec les aléas, aucune correction n'est apportée sur les autres secteurs.

2.1.2. Argoules

Lors de la commission géographique du 6 juillet 2021 avec la Communauté de Communes du Ponthieu-Marquenterre, la commune d'Argoules a formulé plusieurs remarques représentées sur la figure ci-après.

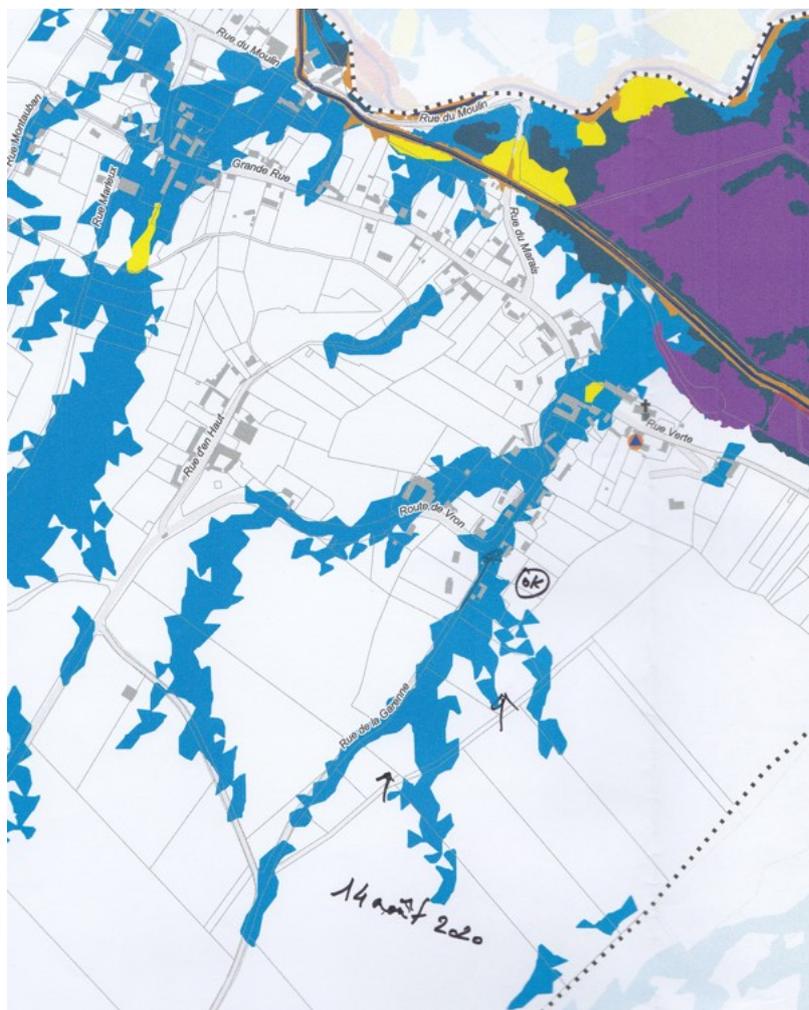


Figure 2: Extrait de la carte des aléas annotée par la commune d'Argoules lors de la commission géographique du 6 juillet 2021

Les remarques étant cohérentes avec les aléas, aucune correction n'est apportée sur la carte.

2.1.3. Arquèves

Lors de la réunion publique du 7 juillet 2021, une personne de la commune d'Arquèves a indiqué un axe de ruissellement le long d'une route (rue Beauquesne RD31), visible sur la figure ci-après.

PROLOG INGÉNIERIE

Étude d'opportunité pour la réalisation d'un PPRi de la vallée de l'Authie – Phase 3
- Livrable L3.7 : Reprise des aléas de référence -

R19-454-01_L3-7_v0.odt

01/2022



Figure 3: Extrait de la carte des aléas annotée par la commune d'Arquèves lors de la réunion publique du 7 juillet 2021

Cet axe de ruissellement a été ajouté selon les catégories les plus faibles des hauteurs, vitesses et aléas.

2.1.4. Auxi-le-Château

Lors de la commission géographique du 7 juillet 2021 avec la Communauté de Communes du Ternois, la commune d'Auxi-le-Château a émis plusieurs remarques sur les cartes, dont l'ajout d'un axe sur la route d'Abbeville visible sur la figure ci-après.

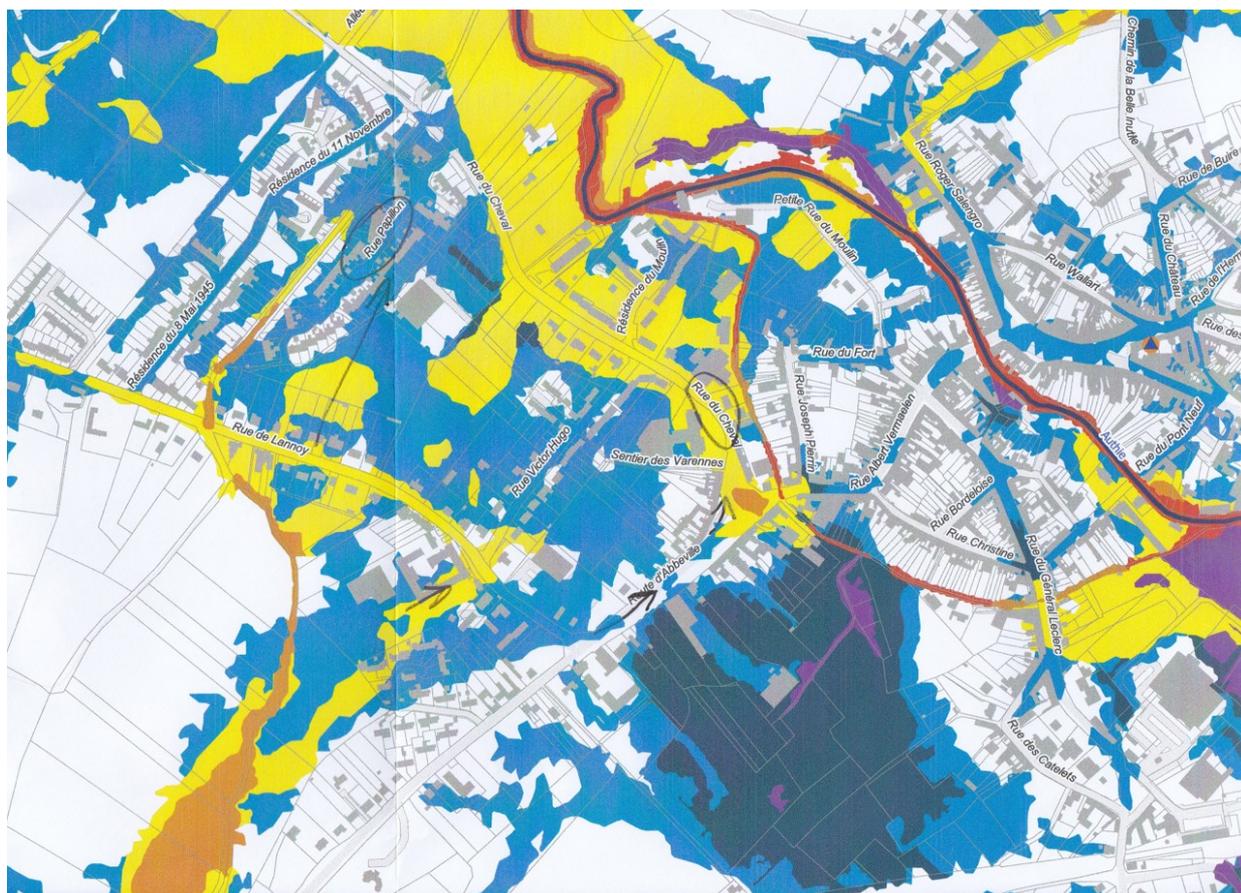


Figure 4: Extrait de la carte des aléas annotée par la commune d'Auxi-le-Château lors de la commission géographique du 7 juillet 2021

Cet axe de ruissellement a été ajouté selon les catégories les plus faibles des hauteurs, vitesses et aléas. Les autres remarques étant cohérentes avec les aléas, aucune correction n'est apportée sur les autres secteurs.

2.1.5. Barly

Lors de la commission géographique du 7 juillet 2021 avec la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie, la commune de Barly a indiqué que les aléas représentés sur les cartes étaient cohérents (voir figures ci-après).

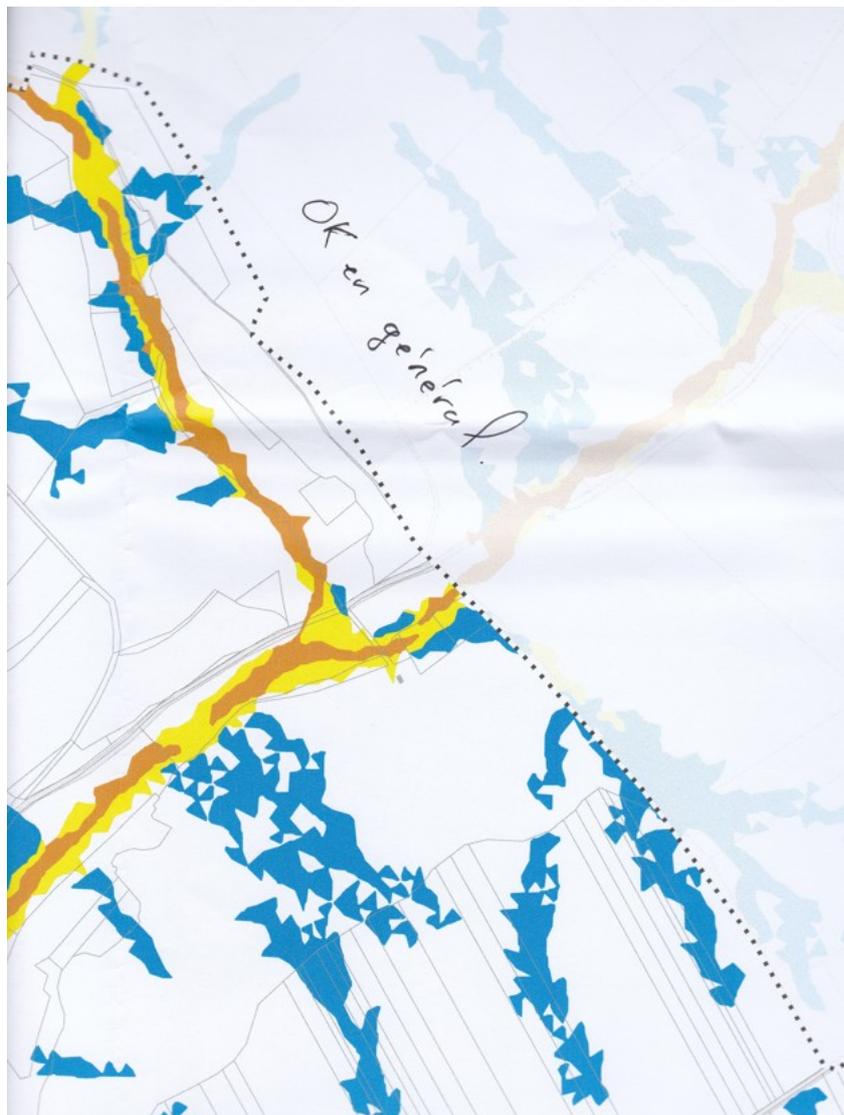


Figure 5: Extrait 1 de la carte des aléas annotée par la commune de Barly lors de la commission géographique du 7 juillet 2021

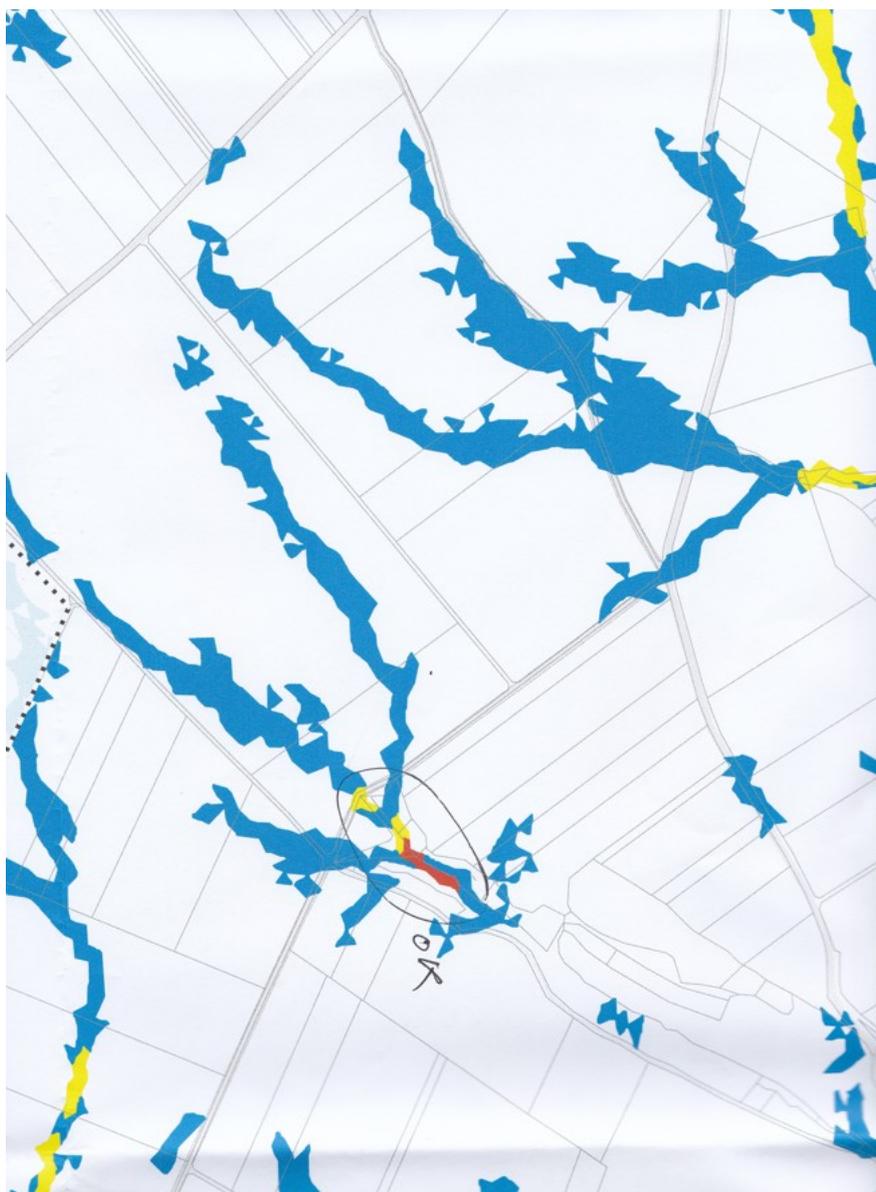


Figure 6: Extrait 2 de la carte des aléas annotée par la commune de Barly lors de la commission géographique du 7 juillet 2021

2.1.6. Beauval

Lors de la commission géographique du 7 juillet 2021 avec la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie, la commune de Beauval a émis plusieurs remarques sur les cartes, visibles sur la figure ci-après.

Les remarques traitant des enjeux de la commune, aucune correction n'est apportée sur les autres secteurs.

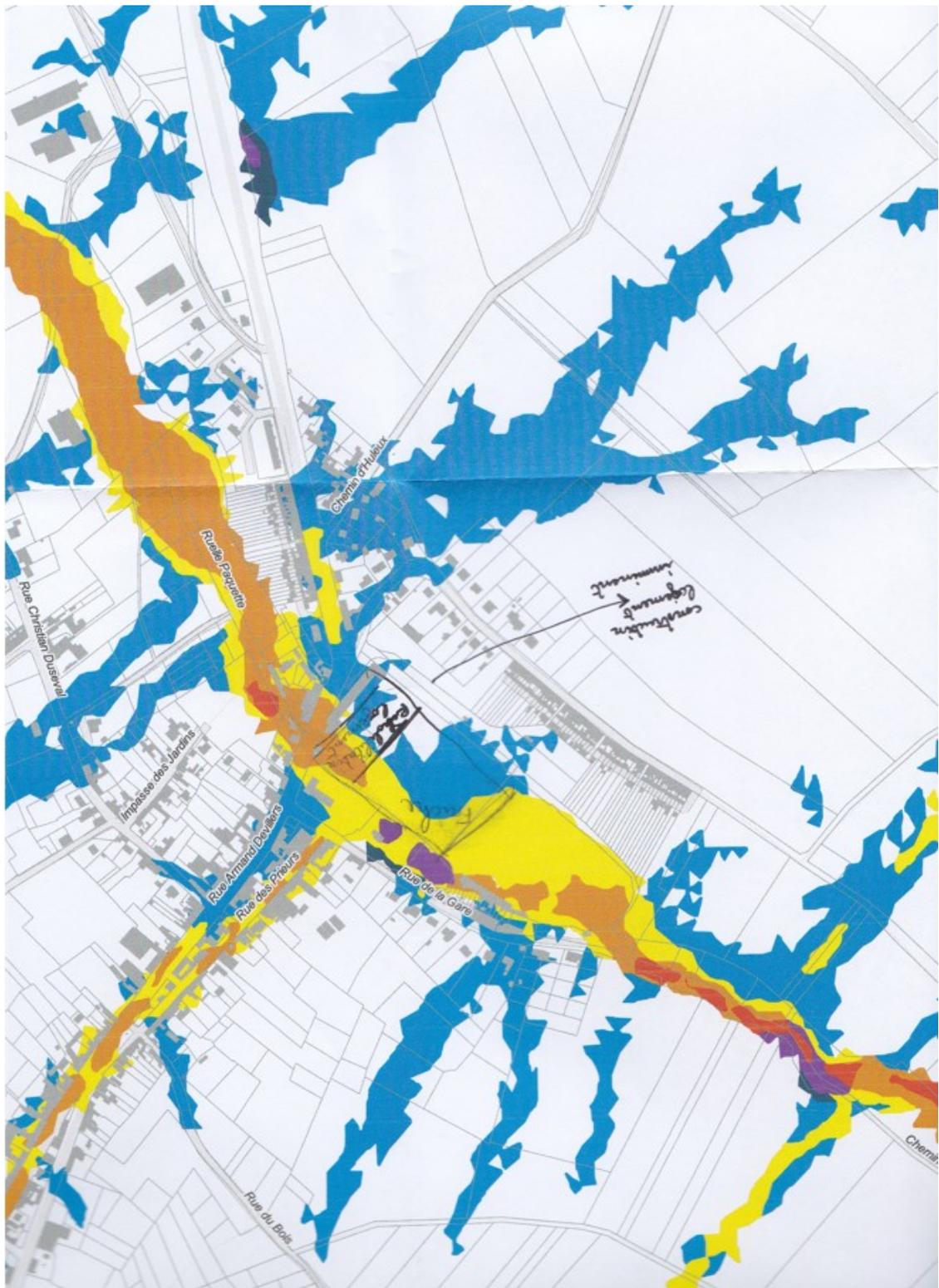


Figure 7: Extrait de la carte des aléas annotée par la commune de Beauval lors de la commission géographique du 7 juillet 2021

2.1.7. Berck

Lors de la réunion publique du 7 juillet 2021, la commune de Berck a évoqué ses projets d'aménagements et a localisé des fossés et des zones humides. De plus, elle a fait part de son inquiétude sur des projets urbains en zone humide localisés sur la figure ci-dessous.



Figure 8: Extrait de la carte des aléas annotée par la commune de Berck lors de la commission géographique du 7 juillet 2021

Cette commune n'est pas concernée par le débordement de l'Authie ni le ruissellement mais par la remontée de nappe non représentée sur les cartes.

2.1.8. Boisjean

Lors de la commission géographique du 6 juillet 2021 avec la Communauté de Communes des 7 Vallées et la CA2BM, la commune de Boisjean n'a pas émis de remarques sur les cartes et a indiqué être plus concernée par le ruissellement du bassin versant de la Canche. Aucune correction n'est donc apportée sur les cartes d'aléas.

2.1.9. Bouquemaison

Lors de la commission géographique du 7 juillet 2021 avec la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie, la commune de Bouquemaison a formulé plusieurs remarques, représentées sur les figures ci-après.

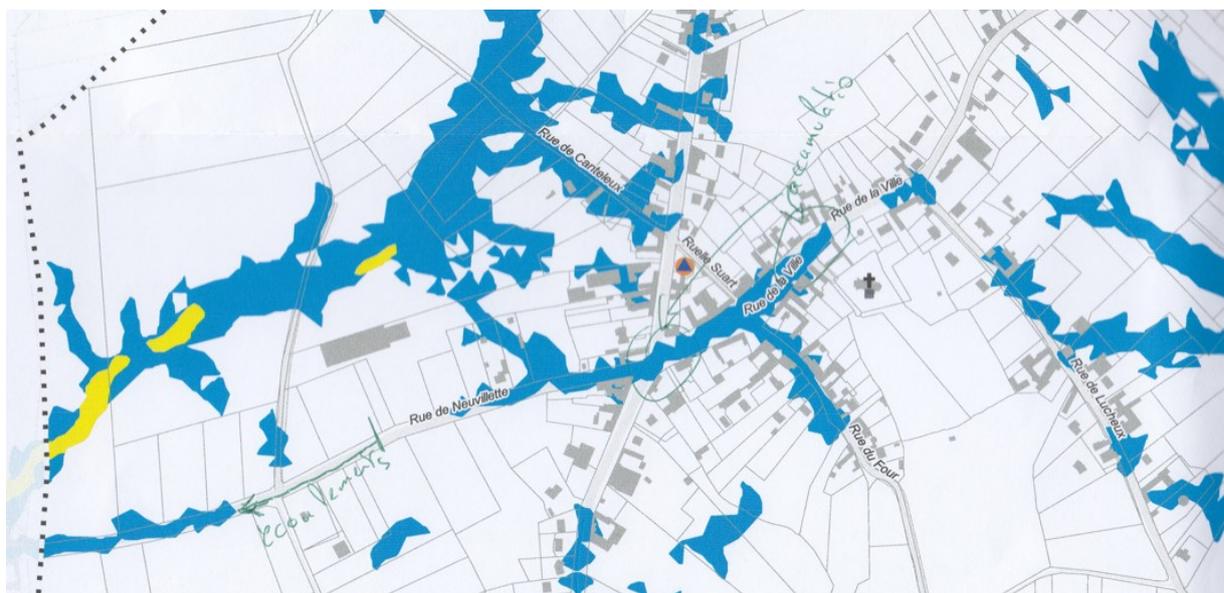


Figure 9: Extrait 1 de la carte des aléas annotée par la commune de Bouquemaison lors de la commission géographique du 7 juillet 2021

L'axe de ruissellement sur la rue de Neuville a été ajouté selon les catégories les plus faibles des hauteurs, vitesses et aléas.

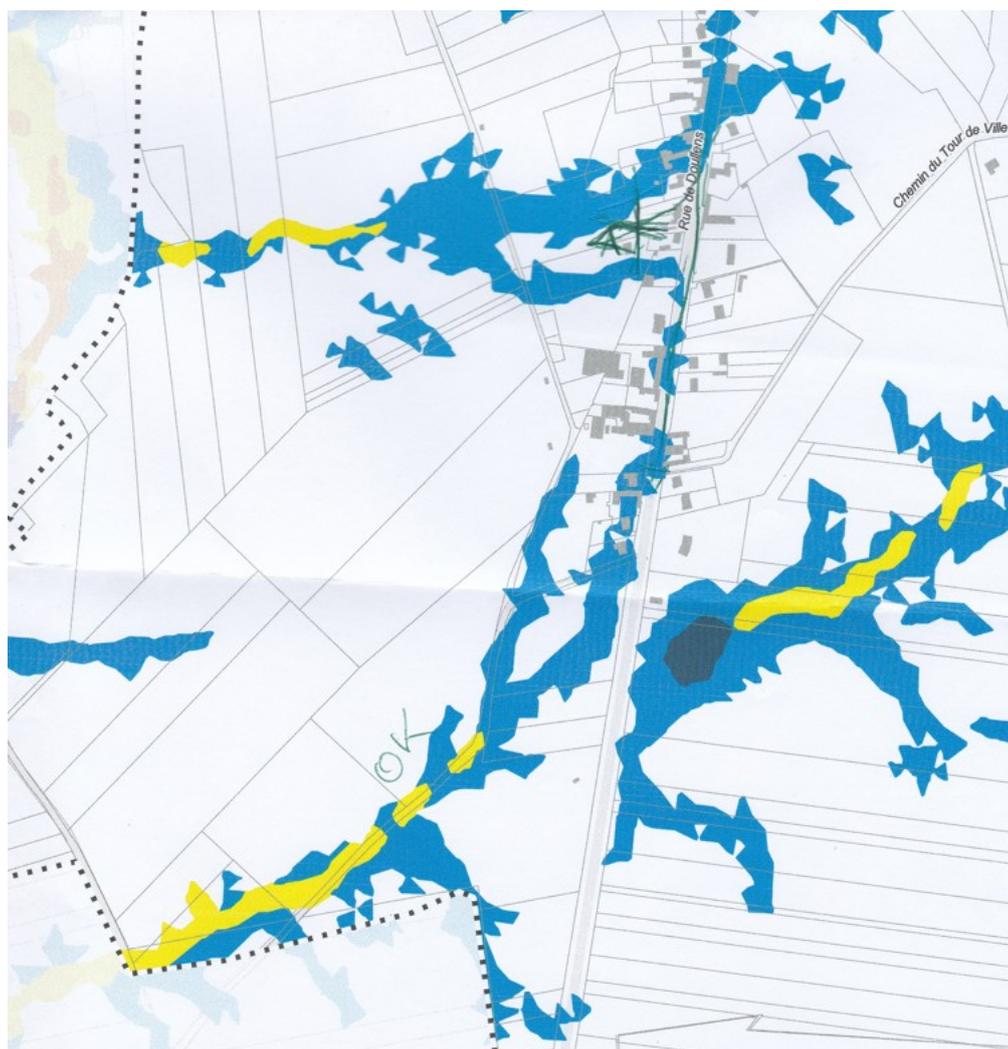


Figure 10: Extrait 2 de la carte des aléas annotée par la commune de Bouquemaison lors de la commission géographique du 7 juillet 2021

L'axe de ruissellement sur la rue de Doullens a été ajouté selon les catégories les plus faibles des hauteurs, vitesses et aléas.

2.1.10. Brévillers (80)

Lors de la commission géographique du 7 juillet 2021 avec la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie, la commune de Brévillers a remis en cause deux zones représentées sur la figure ci-après.



Figure 11: Extrait de la carte des aléas annotée par la commune de Brévillers lors de la commission géographique du 7 juillet 2021

Les zones 1 et 2 sont supprimées car elles correspondent à du ruissellement peu marqué et considéré comme diffus. La zone 3 est conservée car elle correspond à l'amont d'un axe de ruissellement. La hauteur d'eau reste faible (quelques cms) car la zone se situe tout à l'amont du bassin versant. Il est donc probable que l'eau ruisselle dans les parcelles sans dommage ou que cela ne soit pas produit pour un événement inférieur au centennal.

2.1.11. Caumont

Lors de la commission géographique du 6 juillet 2021 avec la Communauté de Communes des 7 Vallées et la CA2BM, la commune de Caumont a émis plusieurs remarques sur les cartes, visibles sur les figures ci-après.

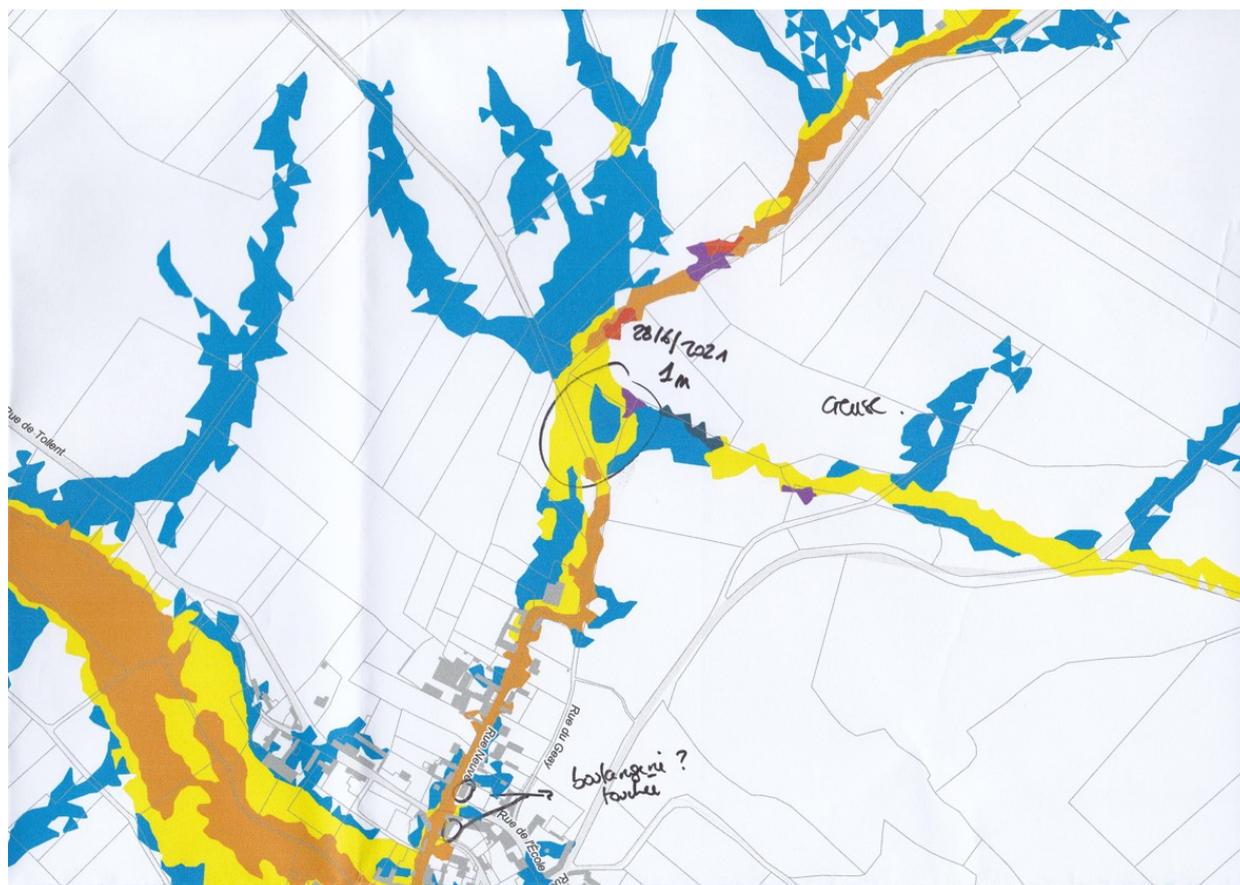


Figure 12: Extrait 1 de la carte des aléas annotée par la commune de Caumont lors de la commission géographique du 6 juillet 2021

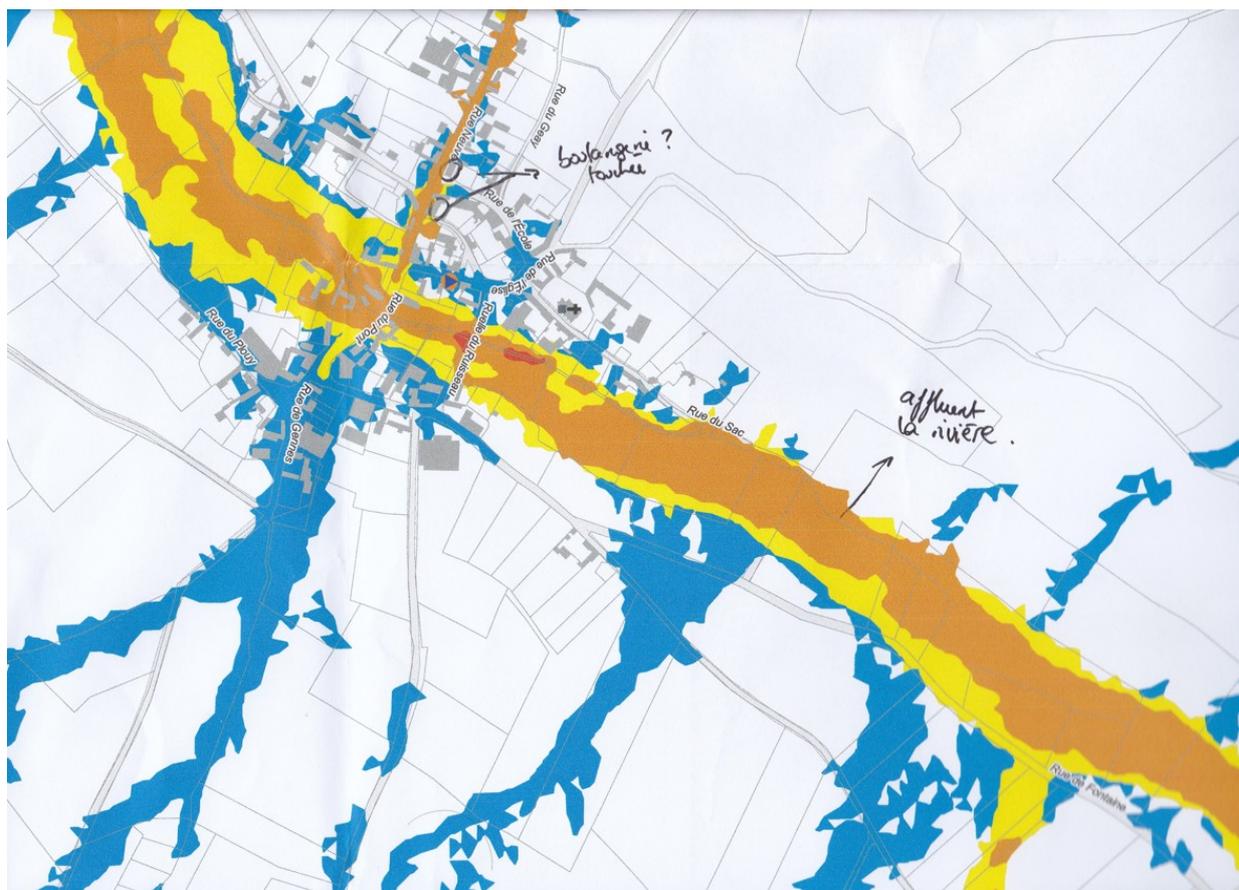


Figure 13: Extrait 2 de la carte des aléas annotée par la commune de Caumont lors de la commission géographique du 6 juillet 2021

Les remarques étant cohérentes avec les aléas, aucune correction n'est apportée sur les cartes.

2.1.12. Conchil-le-Temple

La commune de Conchil-le-Temple a émis les remarques suivantes par mail le 27 juillet 2021 :

- la Course est un fossé non entretenu depuis plusieurs années avec un point noir sous le pont de la rue de la Gare ; ce fossé bouché génère des nuisances pour les riverains et des risques de débordements ;
- la Course se jette dans l'Authie au sud de la commune par l'intermédiaire d'un clapet avec deux conséquences possibles selon les cas de figure suivants :
 - Si le clapet reste coincé en position fermée, il y a des risques de débordements sur le trajet de la Course ;
 - Si le clapet reste coincé en position ouverte, il y a un risque de submersion marine.

- Le ruissellement et les coulées de boues rue de la Tour sont sous-évalués en regard des récents événements avec la reconnaissance de l'état des catastrophes naturelles. Cela devrait être évalué en orange.

La Course n'a pas été modélisée comme affluent de l'Authie dans la modélisation du débordement. Il en est de même pour le clapet évoqué au niveau de l'exutoire. Les phénomènes évoqués ne sont donc pas modélisés. Les zones inondables visibles sur la carte ci-après au niveau de la rue de la Gare résultent du ruissellement depuis les coteaux à l'est. Une modélisation plus fine du débordement de la Course pourrait être réalisée dans le cadre d'une étude complémentaire.

Concernant une sous-évaluation de l'axe visible sur la figure ci-après, ce dernier est quand même déjà relativement important. Cependant, compte tenu du passage de l'axe dans une zone urbaine, avec certains parcelles actuellement non construites, par souci de prévention du risque (vitesses pouvant être localement fortes du fait de sols nuls par exemple), la classe écoulement est changée en fort écoulement, tout comme la classe de vitesse associée.

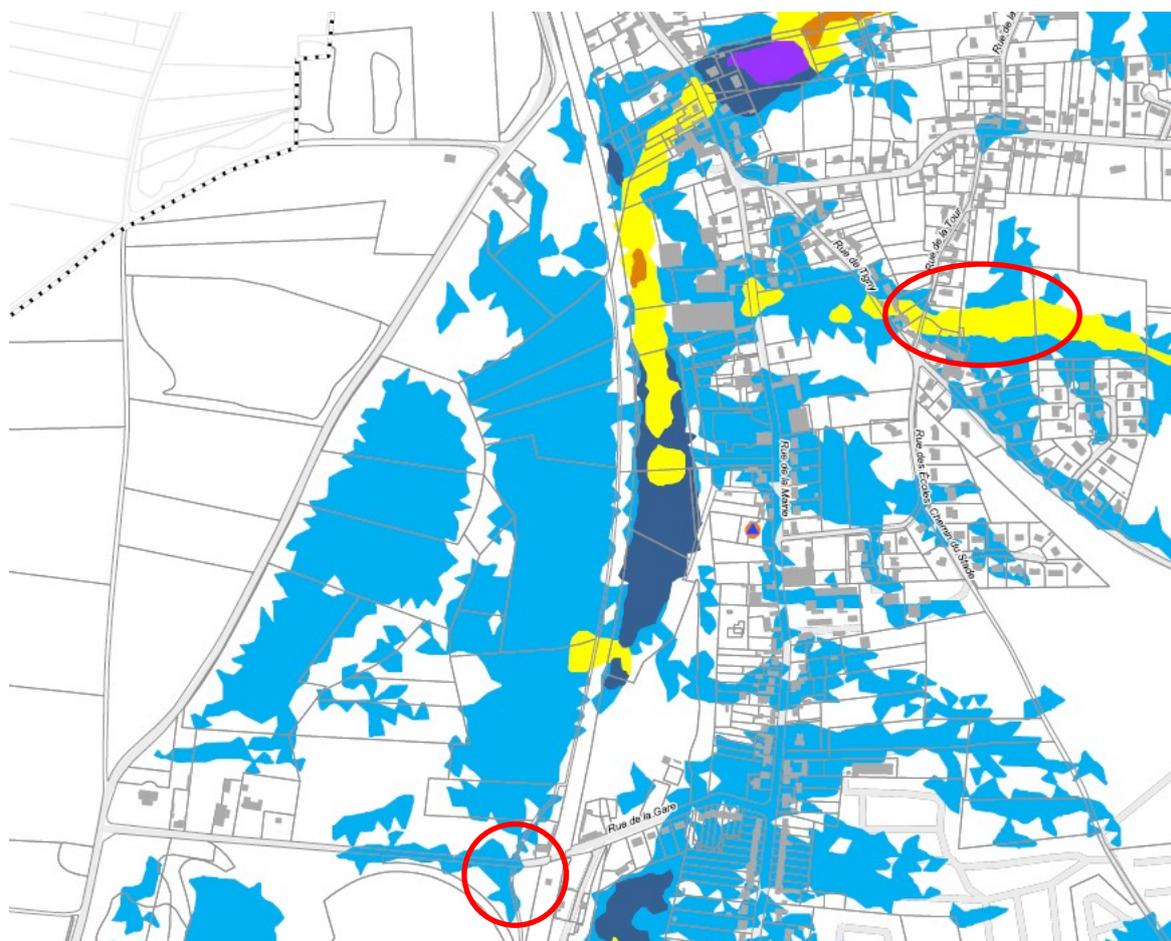


Figure 14: Extrait de la carte des aléas de la commune de Conchil-le-Temple



2.1.13. Dominois

Lors de la commission géographique du 6 juillet 2021 avec la Communauté de Communes du Ponthieu-Marquenterre, la commune de Dominois a indiqué que les aléas étaient cohérents. Aucune correction n'est donc apportée sur les cartes. De plus, la commune fait remarquer que, selon elle, les canaux ne sont pas bien entretenus et pourraient être mieux gérés par l'ASA en charge.

2.1.14. Dompierre-sur-Authie

Lors de la commission géographique du 6 juillet 2021 avec la Communauté de Communes du Ponthieu-Marquenterre, la commune de Dompierre-sur-Authie a estimé que les aléas étaient cohérents, notamment un axe de ruissellement visible en 1986 et représentée sur la figure ci-après. Aucune correction n'est donc apportée sur la carte. La commune a aussi signalé la renforcement des berges de l'Authie sur trois tronçons.



Figure 15: Extrait de la carte des aléas annotée par la commune de Dompierre-sur-Authie lors de la commission géographique du 6 juillet 2021

2.1.15. Doullens

Lors de la commission géographique du 7 juillet 2021 avec la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie et de la réunion publique du 7 juillet 2021, la commune de Doullens a formulé plusieurs remarques, représentées sur les figures ci-après.



Figure 16: Extrait 1 de la carte des aléas annotée par la commune de Doullens lors de la commission géographique du 7 juillet 2021

La zone indiquée autour de la rue de la Voie des Prés a été ajoutée selon les catégories les plus faibles des hauteurs, vitesses et aléas.



Figure 17: Extrait 2 de la carte des aléas annotée par la commune de Doullens lors de la commission géographique du 7 juillet 2021

Les remarques étant cohérentes avec les aléas, aucune correction n'est apportée sur les cartes sur ce secteur.



Figure 18: Extrait 3 de la carte des aléas annotée par la commune de Doullens lors de la commission géographique du 7 juillet 2021

De même que précédemment, les remarques étant cohérentes avec les aléas, aucune correction n'est apportée sur ce secteur.

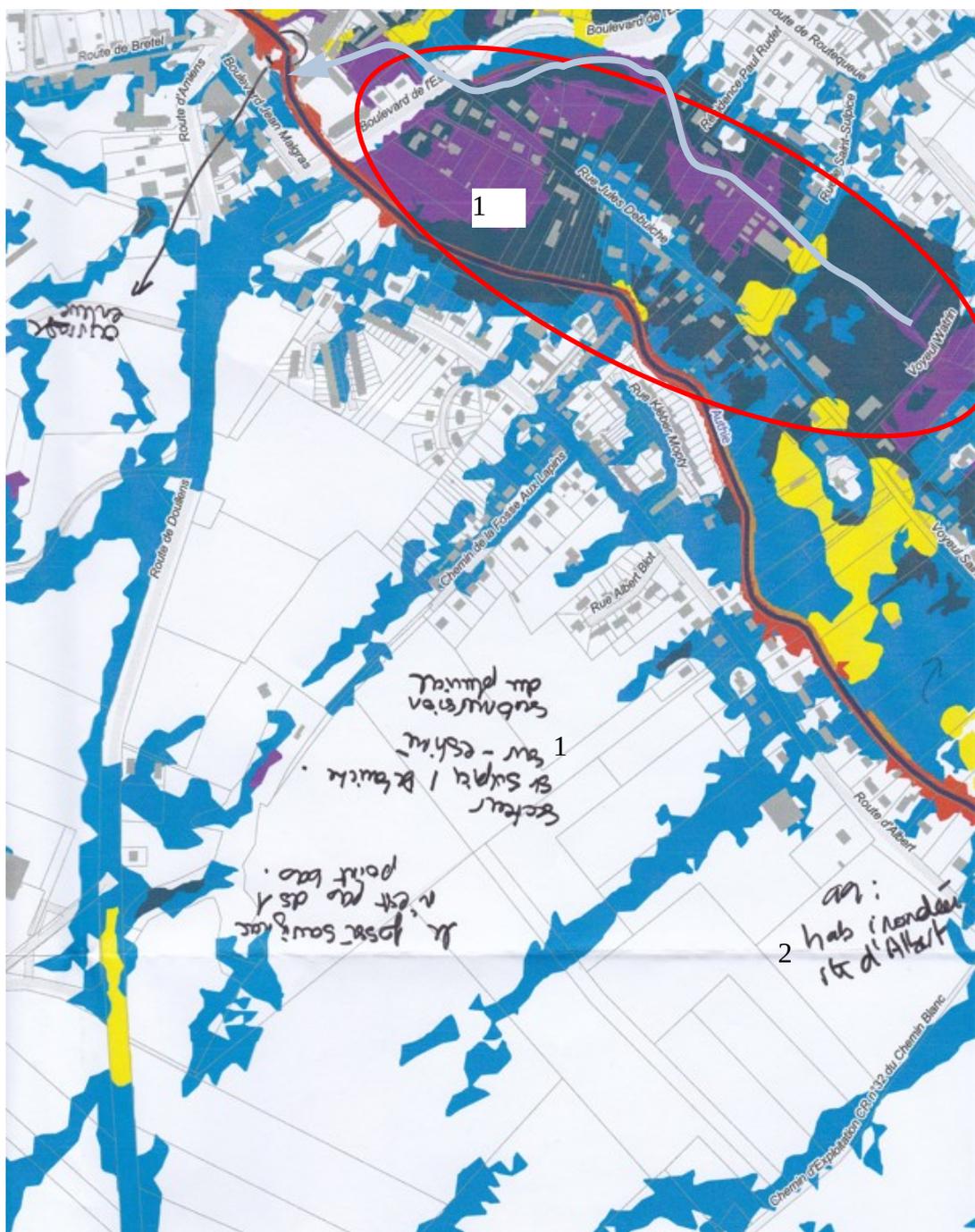


Figure 19: Extrait 4 de la carte des aléas annotée par la commune de Doullens lors de la commission géographique du 7 juillet 2021

Sur le point 1, la commune estime que les hauteurs d'eau sont surestimés dans le secteur Saint-Sulpice/Debuiche localisé en rouge sur la figure. Les eaux débordées sont bloquées à l'aval par le remblai du Boulevard de l'Est. Suite à une visite de terrain et des échanges avec les habitants et la commune, il existe un canal situé au nord de la rue Debuiche, en bleu ciel sur la figure, qui se rejette dans l'Authie, a priori vers l'ancien moulin de

PROLOG INGÉNIERIE

Étude d'opportunité pour la réalisation d'un PPRi de la vallée de l'Authie – Phase 3
 - Livrable L3.7 : Reprise des aléas de référence -

R19-454-01_L3-7_v0.odt

01/2022

Montalembert. Le canal et les ouvrages associés n'ont pas été modélisés (topographie non connue) et pourraient permettre de vidanger un peu la zone évoquée. Une modélisation plus fine du débordement de l'Authie est à prévoir sur ce secteur dans le cadre d'une étude complémentaire, avec prise en compte du canal et de ses ouvrages.

Sur la route d'Albert (point 2), la remarque est cohérente avec les aléas.

2.1.16. Estrées-lès-Crecy

Lors de la commission géographique du 6 juillet 2021 avec la Communauté de Communes du Ponthieu-Marquenterre, la commune d'Estrées-lès-Crecy a émis plusieurs remarques sur les cartes, visibles sur les figures ci-après.

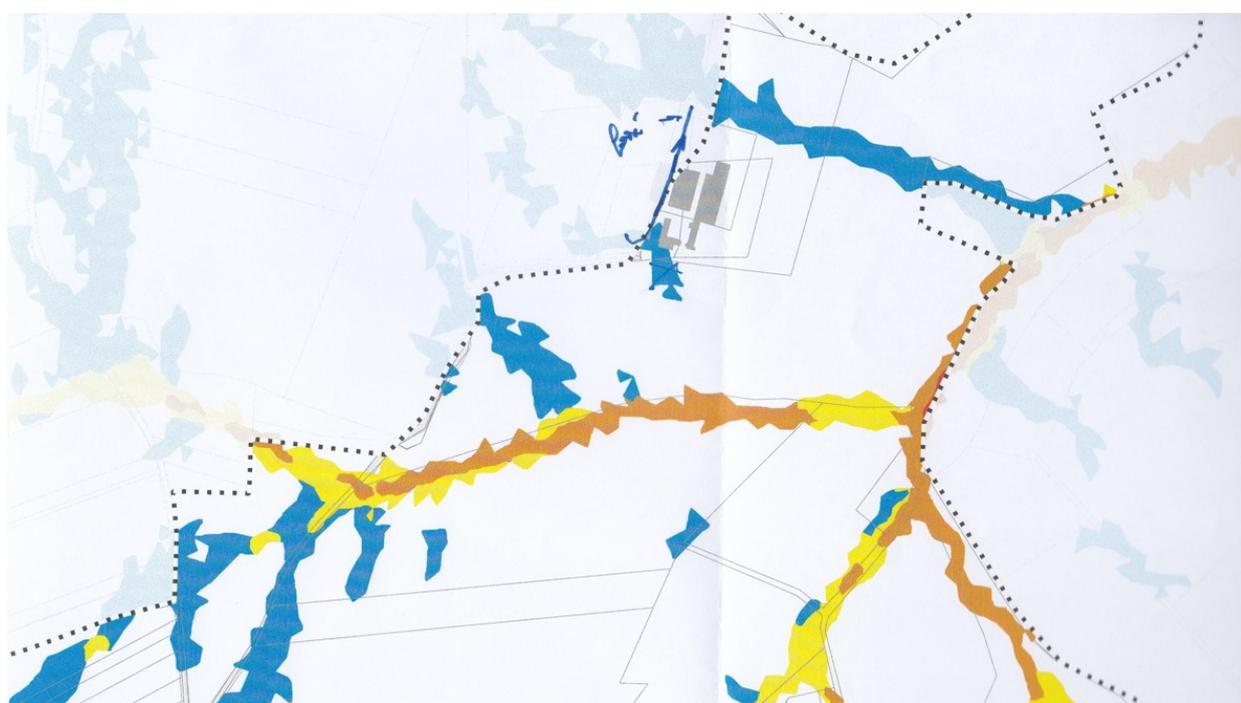


Figure 20: Extrait 1 de la carte des aléas annotée par la commune d'Estrées-lès-Crecy lors de la commission géographique du 6 juillet 2021

Suite à une analyse plus fine du secteur, les aléas ont été modifiés comme indiquée et l'aléa a été ajouté selon les catégories les plus faibles des hauteurs, vitesses et aléas.

Il en est de même pour les extraits 2 et 3 visibles ci-après.

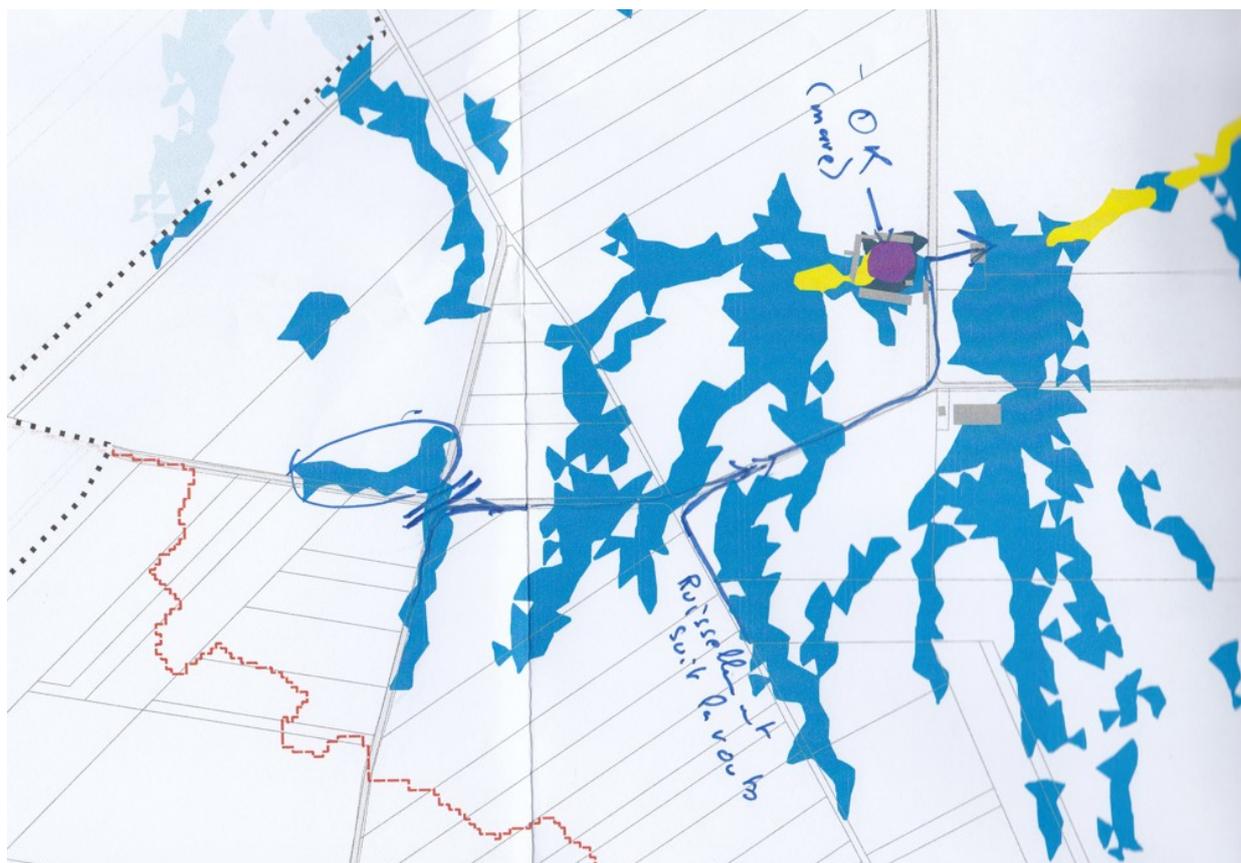


Figure 21: Extrait 2 de la carte des aléas annotée par la commune d'Estrées-lès-Crécy lors de la commission géographique du 6 juillet 2021



Figure 22: Extrait 3 de la carte des aléas annotée par la commune d'Estrées-lès-Crécy lors de la commission géographique du 6 juillet 2021

PROLOG INGÉNIERIE

Étude d'opportunité pour la réalisation d'un PPRi de la vallée de l'Authie – Phase 3
- Livrable L3.7 : Reprise des aléas de référence -

R19-454-01_L3-7_v0.odt

01/2022

2.1.17. Famechon

Lors de la commission géographique du 8 juillet 2021 avec la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, la commune de Famechon a formulé plusieurs remarques, représentées sur les figures ci-après.

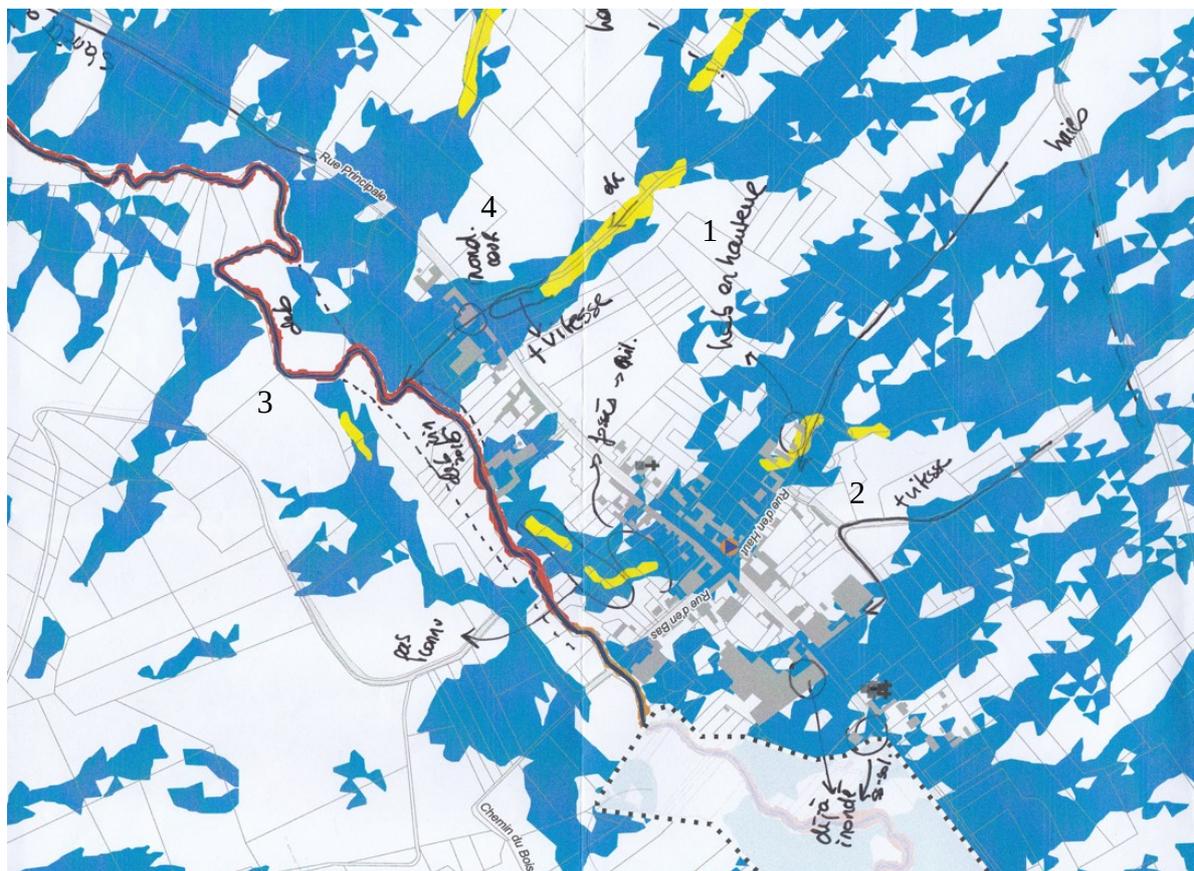


Figure 23: Extrait 1 de la carte des aléas annotée par la commune de Famechon lors de la commission géographique du 8 juillet 2021

Pour le point 1 sur la figure, après vérification sur le MNT, l'habitation est bien en hauteur par rapport à la route. La zone inondée a donc été modifiée selon la topographie locale.

Pour le point 2, l'axe de ruissellement sur la route a été ajouté selon les catégories les plus faibles des hauteurs, vitesses et aléas.

Pour le point 3, les deux zones de débordement indiquées ont été ajoutées selon la catégorie la plus faible des hauteurs, la catégorie « entre 0,2 m/s et 0,5 m/s » (dynamique moyenne) pour les vitesses et « écoulement » pour les aléas.

Point le point 4, l'absence d'écoulement sur la zone indiquée est liée à un élargissement de l'axe de ruissellement provoquant une légère diminution des vitesses, juste en-dessous du seuil de 0,2 m/s.

PROLOG INGÉNIERIE

Étude d'opportunité pour la réalisation d'un PPRi de la vallée de l'Authie – Phase 3
- Livrable L3.7 : Reprise des aléas de référence -

R19-454-01_L3-7_v0.odt

01/2022

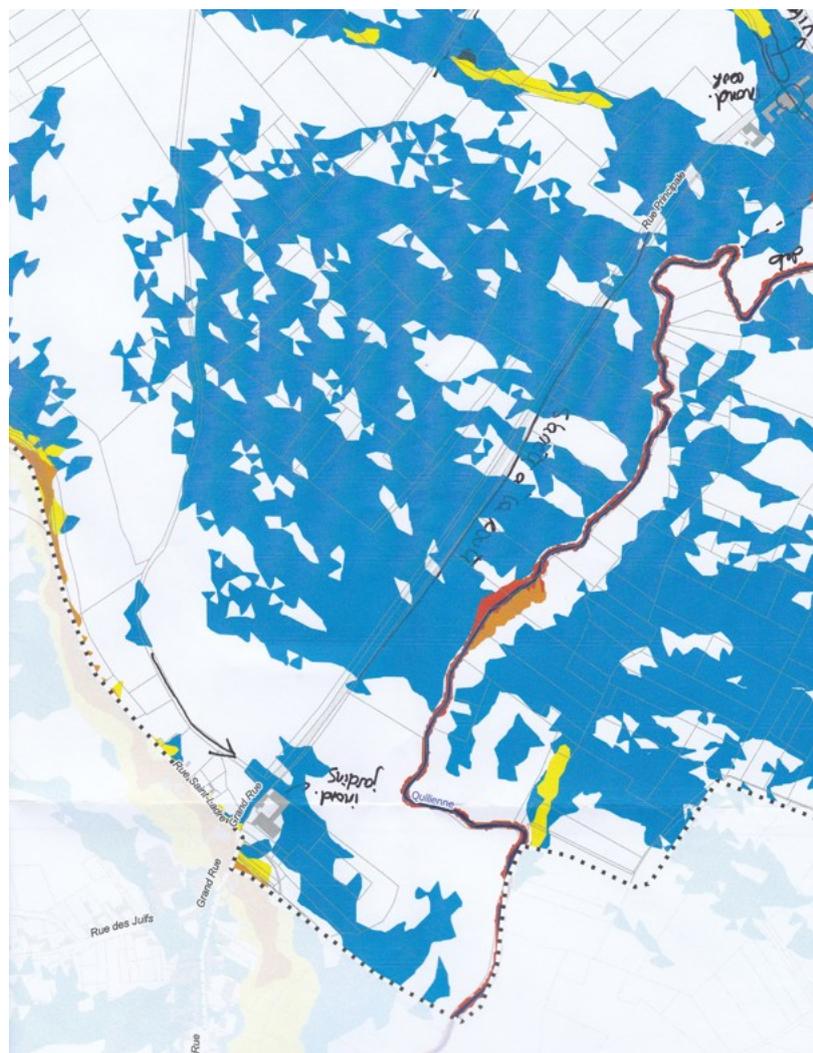


Figure 24: Extrait 2 de la carte des aléas annotée par la commune de Famechon lors de la commission géographique du 8 juillet 2021

L'axe de ruissellement sur la route a été ajouté selon les catégories les plus faibles des hauteurs, vitesses et aléas.

Sur le fait que les écoulements s'arrêtent à la route, comme il n'y a pas de fossé pouvant récupérer les eaux ou d'obstacle à l'écoulement, les eaux de ruissellement peuvent traverser la route selon la pente d'autant plus pour un événement exceptionnel comme juin 2016.

2.1.18. Fortel-en-Artois

M. le Maire de Fortel-en-Artois a émis des remarques par mail le 22 juillet 2021. Il écrit ainsi :

« A la suite de ce que nous avons connu depuis quelques années et en particulier en 2020 (reconnaissance de catastrophe naturelle à la suite de violentes pluies le 14 août, déjà reconnue en 1999-2000) et 2021 (le 28-06 au même endroit une inondation mois forte parce qu'il a plu moins longtemps) ainsi que la multitude de champs de pommes de terre qui apparaissent partout, je considère que toutes les routes du village présentent désormais un risque potentiel d'inondation (voir les PJ).

Celui-ci est plus ou moins important, bien sûr, selon la déclivité de la route, des cultures de l'année mais j'insiste pour qu'il y ait la prise en compte de ce risque :

1. dans la rue de la vallée ("exutoire" de la lagune) ;
2. l'arrivée dans Fortel par la RD 115 venant de Bonnières (endroit des inondations en catastrophes naturelles : 1999-2000 et 2020) ;
3. le chemin d'Escarnoye ;
4. mais aussi dans la rue de Boffles et la route allant vers Boffles ;
5. la rue de Villers et la route allant vers Villers ;
6. la rue de Vacquerie ;
7. celle de Frévent ;
8. ou celle de la gare ;
9. ou encore le centre du village ;
10. et les plus petites rues perpendiculaires (rues des rosiers endroit aussi des inondations en catastrophes naturelles : 1999-2000 et 2020 et des oiseaux - rue de la lagune). »

Toutes les axes des ruissellement sur les routes ont été ajoutés selon les catégories les plus faibles des hauteurs, vitesses et aléas.

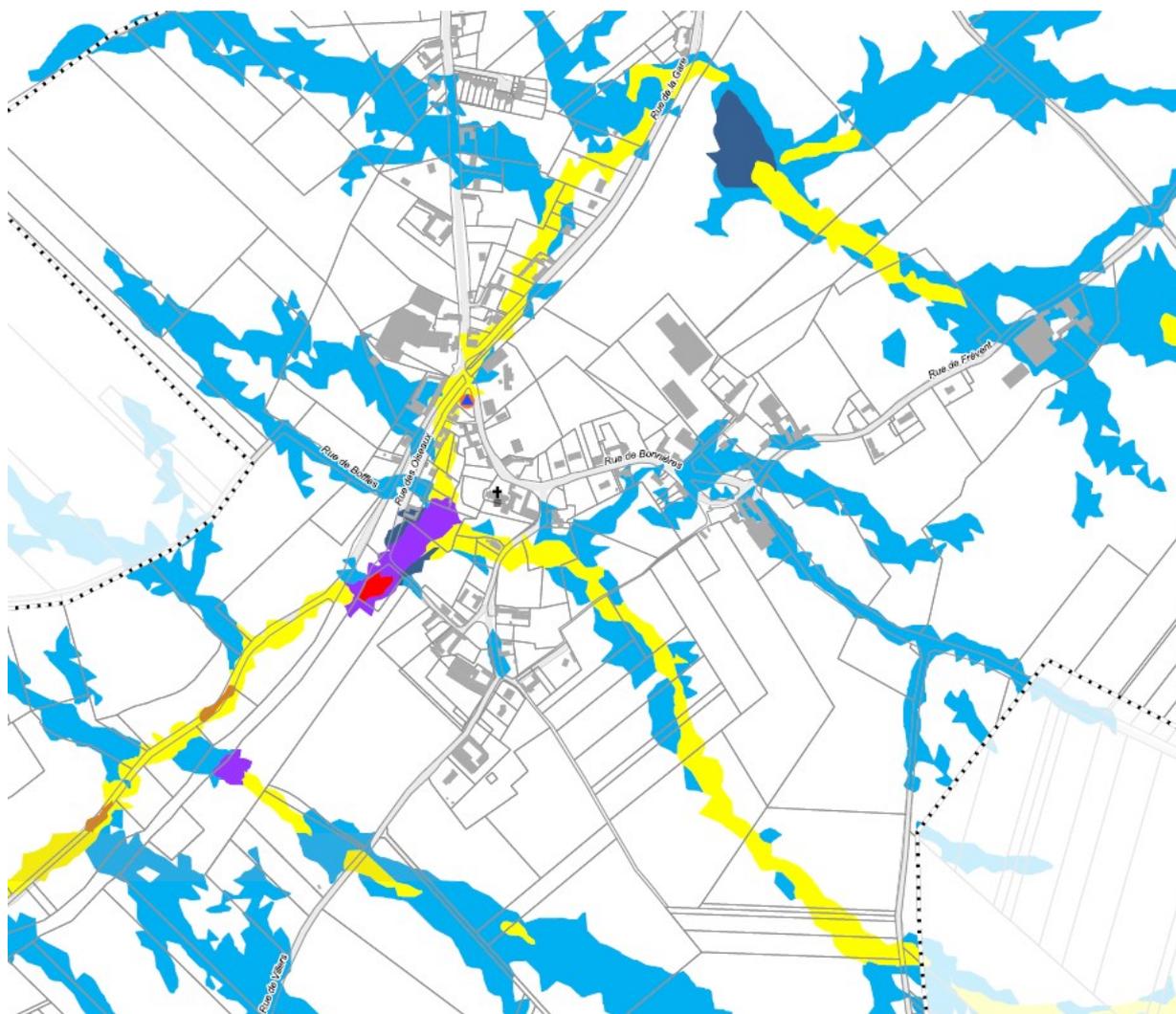


Figure 25: Extrait de la carte des alés de la commune de Fortel-en-Artois

2.1.19. Frohen-sur-Authie

Lors de la commission géographique du 7 juillet 2021 avec la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie, la commune de Frohen-sur-Authie a indiqué que les deux axes de ruissellement principaux traversant la commune avaient une largeur trop grande, tel que visible sur les figures ci-après.



Figure 26: Extrait 1 de la carte des aléas annotée par la commune de Frohen-sur-Authie lors de la commission géographique du 7 juillet 2021

Tout d'abord, l'événement modélisé est centennal donc rare donc il est fort probable qu'il n'a jamais été vu. Cependant, les axes indiqués ont été modélisés en ruissellement selon une méthode grossière (secteurs hors enjeux). Une modélisation plus fine du secteur pourrait réduire potentiellement la largeur de la zone inondable et être réalisée dans le cadre d'une étude complémentaire.

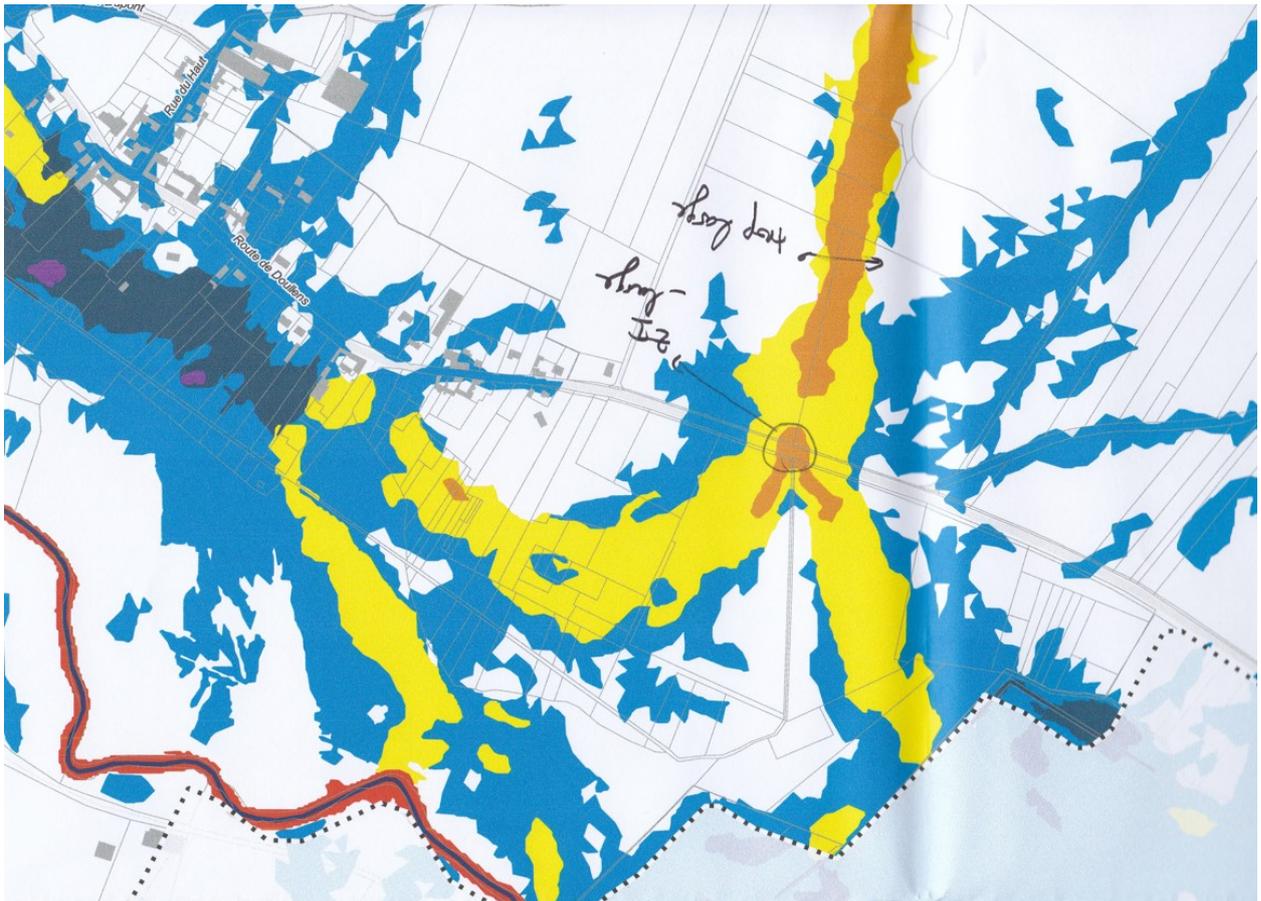


Figure 27: Extrait 2 de la carte des aléas annotée par la commune de Frohen-sur-Authie lors de la commission géographique du 7 juillet 2021



ressort que l'intensité des axes est plutôt cohérente, voire parfois un peu trop forte. Les coefficients de ruissellement retenus paraissent donc corrects. Il peut cependant avoir localement des coefficients de ruissellement plus forts liés à l'occupation des sols au moment de l'orage vécu en juin 2021 (sols nus par exemple). Aucune modification n'est ainsi apporté sur ce secteur.

2.1.21. Grouches-Luchuel

Lors de la commission géographique du 7 juillet 2021 avec la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie et de la réunion publique du 7 juillet 2021, la commune de Grouches-Luchuel a émis plusieurs remarques sur les cartes, visibles sur les figures ci-après.

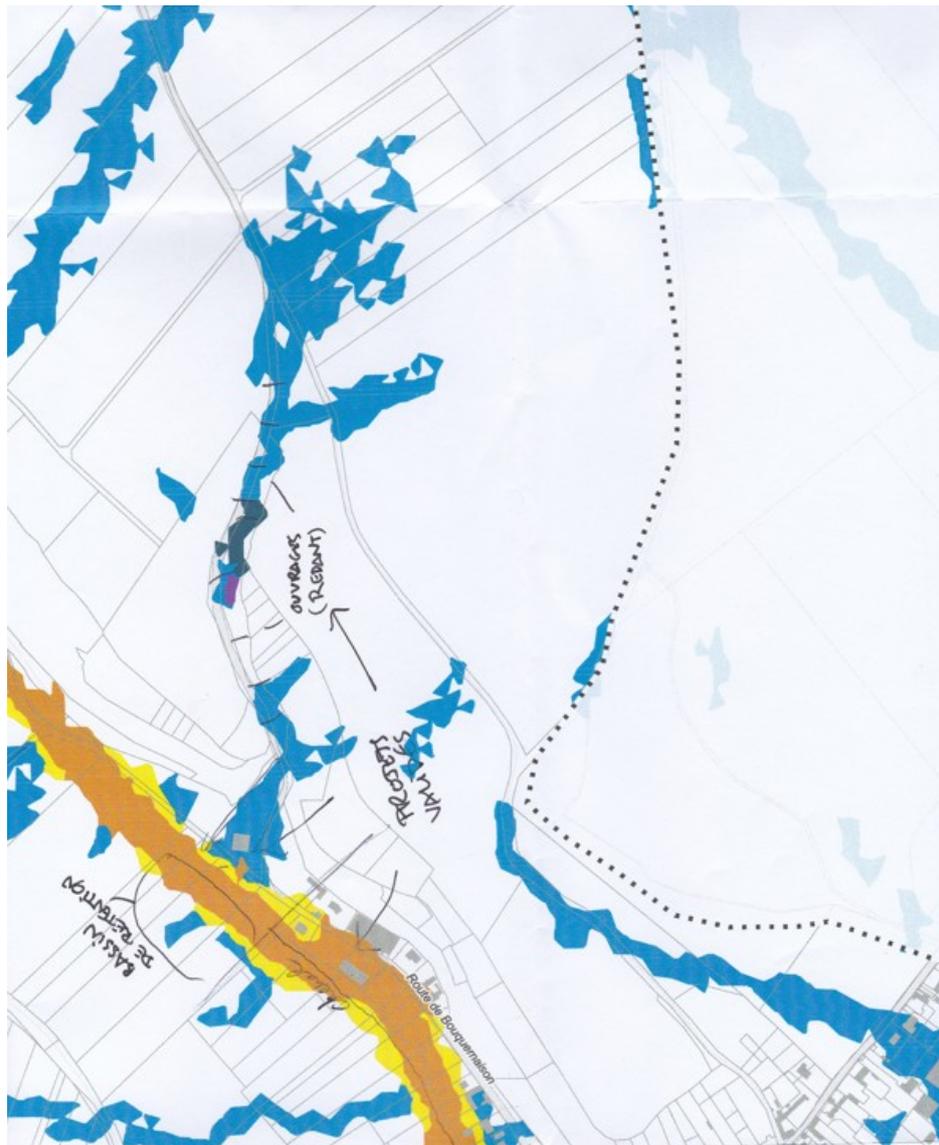


Figure 29: Extrait 1 de la carte des aléas annotée par la commune de Grouches-Luchuel lors de la commission géographique du 7 juillet 2021

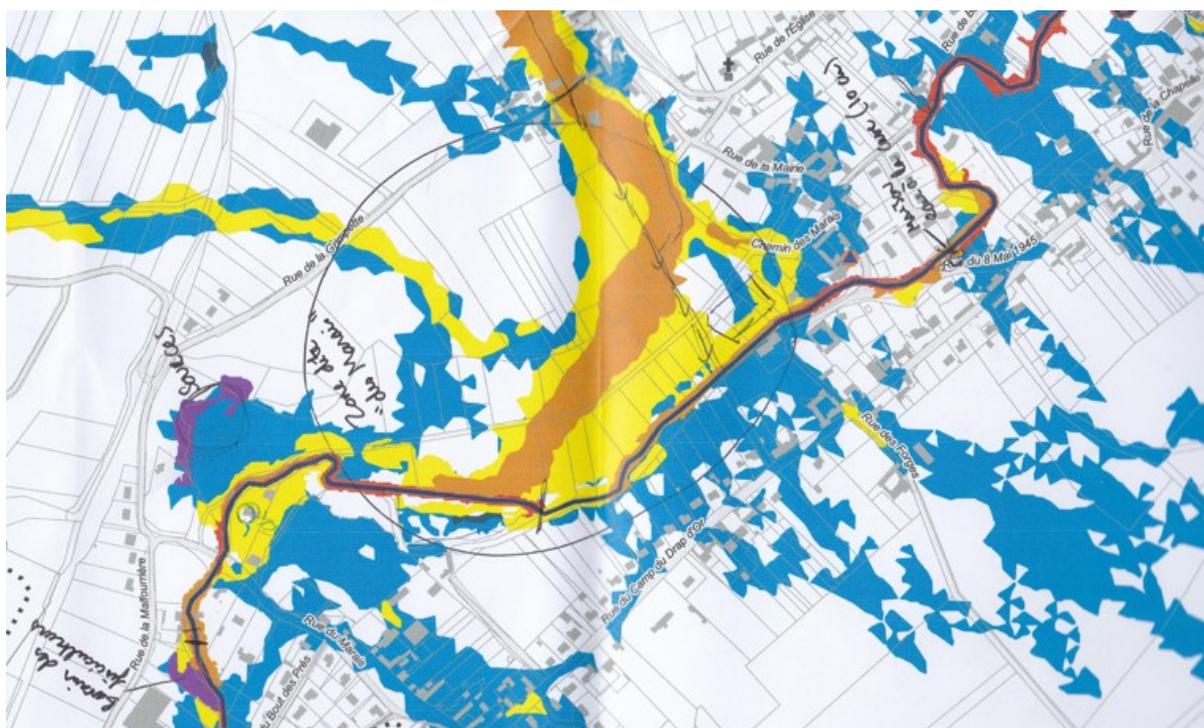


Figure 30: Extrait 2 de la carte des aléas annotée par la commune de Grouches-Luchuel lors de la commission géographique du 7 juillet 2021

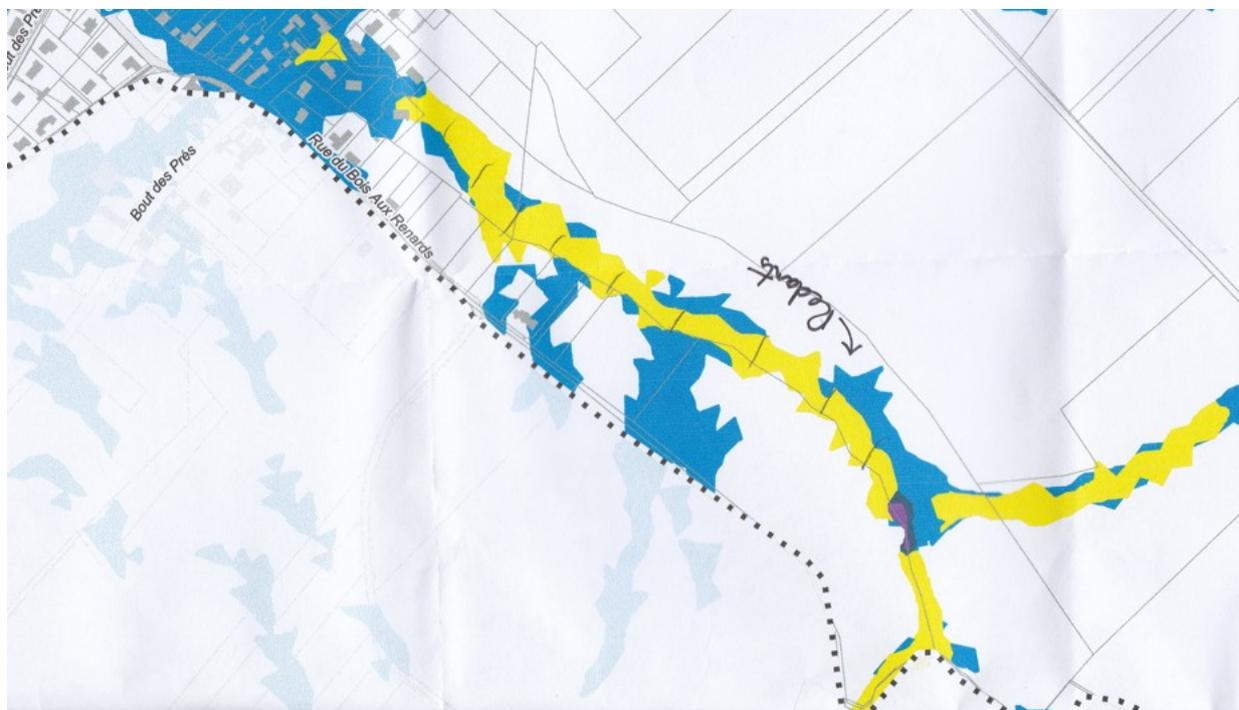


Figure 31: Extrait 3 de la carte des aléas annotée par la commune de Grouches-Luchuel lors de la commission géographique du 7 juillet 2021

Les remarques étant cohérentes avec les aléas, aucune correction n'est apportée sur les cartes.

2.1.22. Hem-Hardinval

Lors de la commission géographique du 7 juillet 2021 avec la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie, la commune de Hem-Hardinval a formulé plusieurs remarques, représentées sur la figure ci-après.

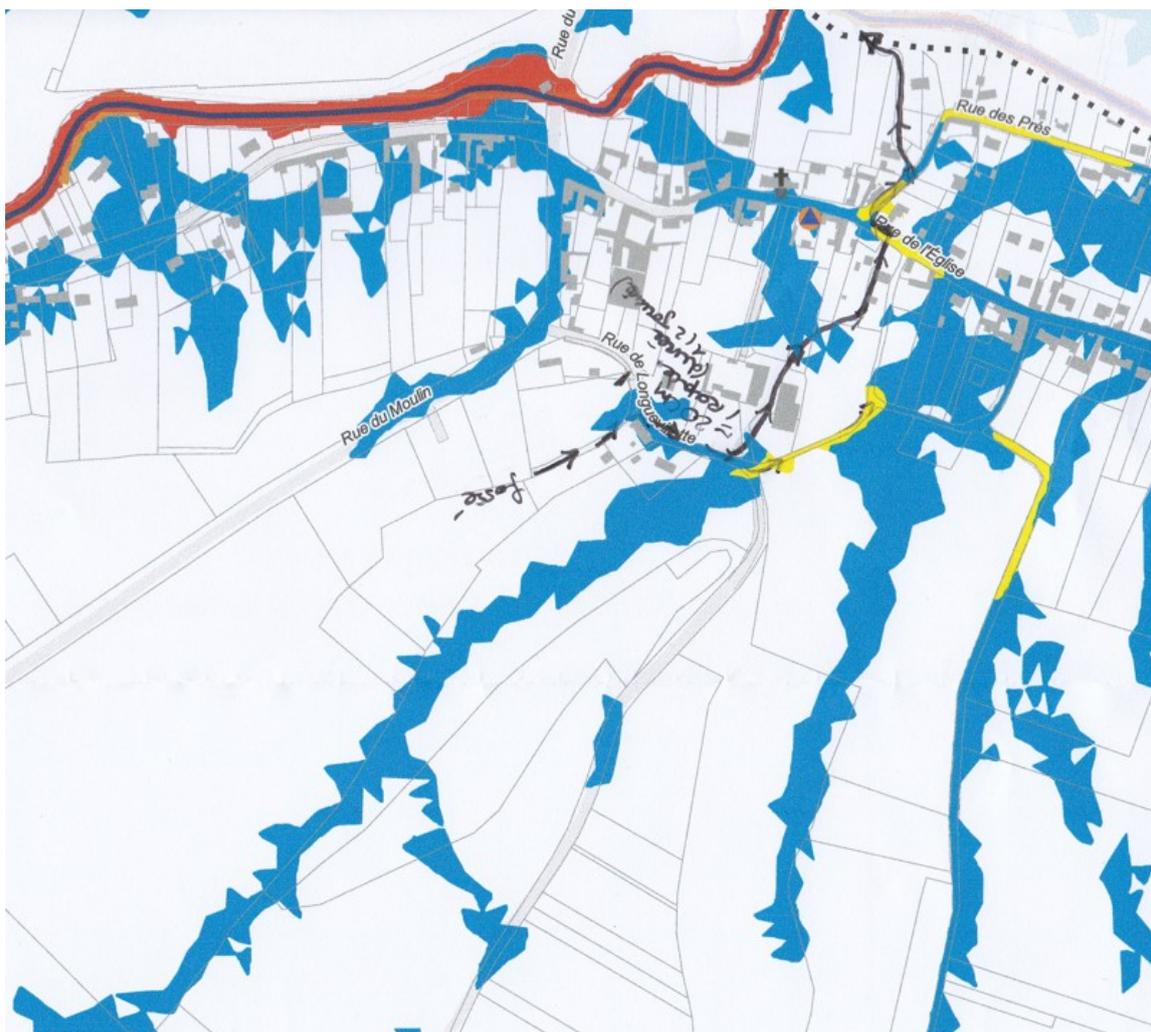


Figure 32: Extrait de la carte des aléas annotée par la commune de Hem-Hardinval lors de la commission géographique du 7 juillet 2021

Les axes de ruissellement indiqués ont été ajoutés selon la catégorie « faible accumulation/faible écoulement » à l'amont et « écoulement » à l'aval, avec les hauteurs et vitesses associées aux aléas.

2.1.23. Heuzecourt

Lors de la commission géographique du 7 juillet 2021 avec la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie, la commune de Heuzecourt a émis plusieurs remarques sur les cartes, visibles sur les figures ci-après.

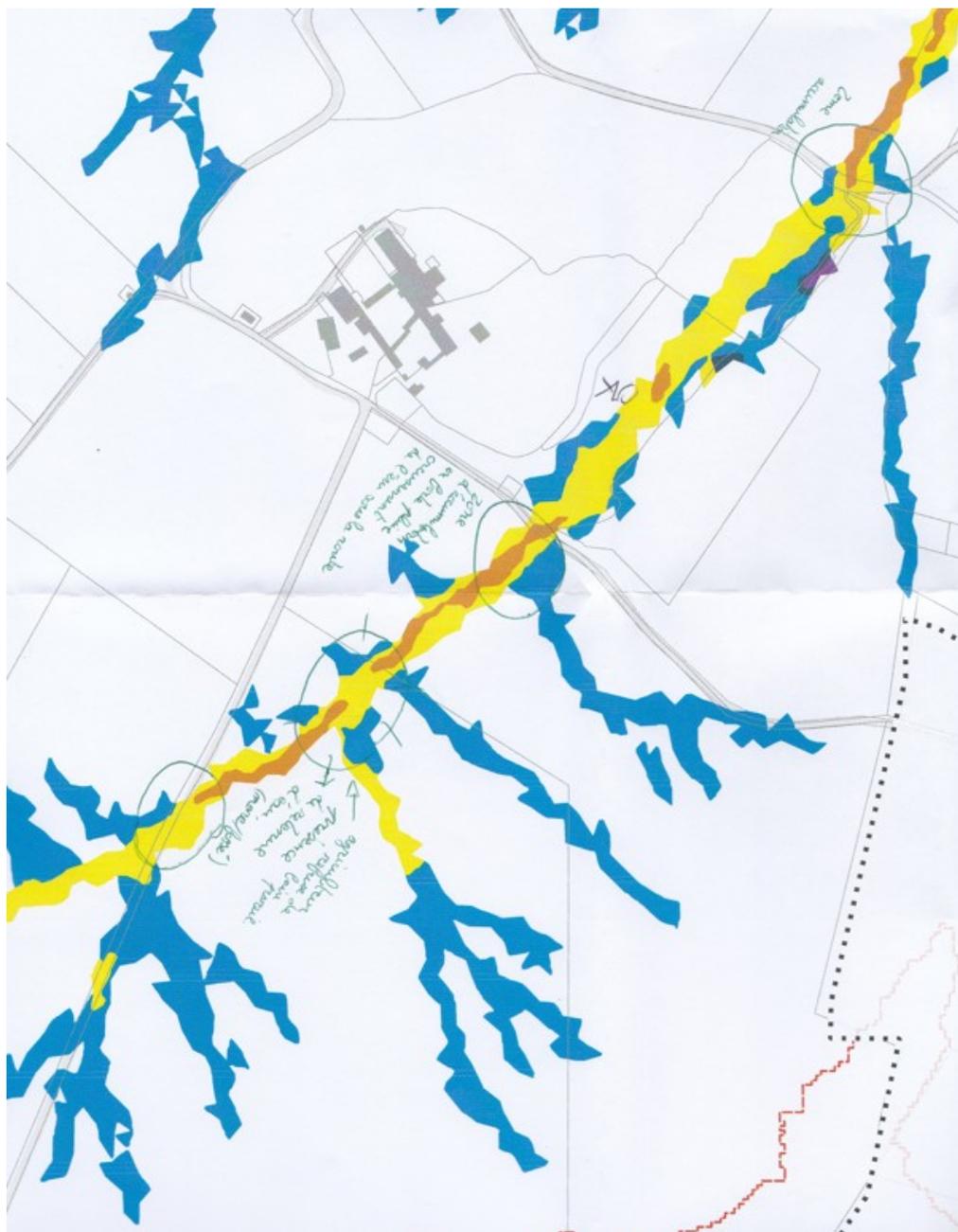


Figure 33: Extrait 1 de la carte des aléas annotée par la commune de Heuzecourt lors de la commission géographique du 7 juillet 2021

Concernant l'extrait 1, les remarques portent sur la classe des aléas sans les remettre en cause. Il est question de zones d'accumulation au lieu de zones d'écoulement, principalement au niveau de routes ou chemins. Il est fort probable qu'au niveau de ces points bas, se situant dans le fond du vallon, il y ait de l'eau qui reste sur la route après l'événement mais au pic de l'événement orageux, on a bien un écoulement sur la route. Par exemple, il est indiqué « zone d'accumulation en forte pluie creusement de l'eau de l'eau sous la route ». S'il y a creusement, c'est qu'il y a une vitesse importante comme indiqué sur la carte et que l'accumulation indiquée correspond à la présence d'eau à la décrue ou en fin de pluie. De ce fait, aucune correction n'est apportée sur les cartes sur ce secteur.

A propos de l'extrait 2 visible ci-après, la commune indique qu'il n'y a pas de d'observation de stagnation sur les 3 zones situées en forte accumulation et conditions extrêmes. Cette zone correspond à un axe de ruissellement marqué situé dans le Fond Blaise, comme visible sur la figure ci-dessous.



Figure 34: Vue aérienne du Fond Blaise à Heuzecourt (source : Google Maps)

Nous pensons que ces zones d'accumulation sont dues à un mauvais filtrage du MNT au niveau des arbres. De ce fait, ces zones sont passés en écoulement et avec les mêmes classes de hauteurs et vitesses que les zones voisines situées dans l'axe d'écoulement.

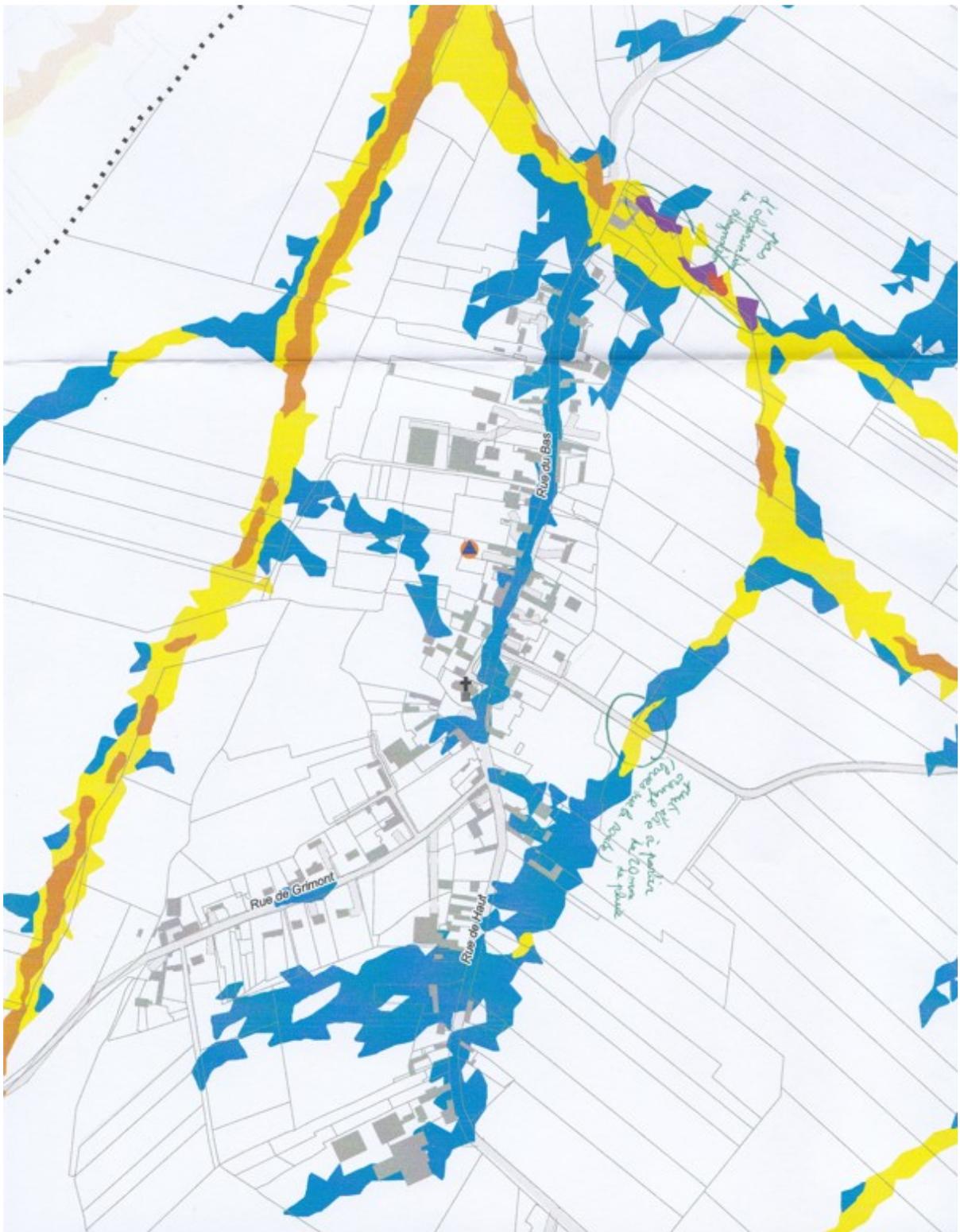


Figure 35: Extrait 2 de la carte des aléas annotée par la commune de Heuzecourt lors de la commission géographique du 7 juillet 2021



Figure 36: Extrait 3 de la carte des aléas annotée par la commune de Heuzecourt lors de la commission géographique du 7 juillet 2021

Les remarques étant cohérentes avec les aléas, aucune correction n'est apportée sur les cartes sur ce secteur. Les coulées de boue indiquées correspondent à du ruissellement diffus depuis le coteau.

PROLOG INGÉNIERIE

Étude d'opportunité pour la réalisation d'un PPRi de la vallée de l'Authie – Phase 3
- Livrable L3.7 : Reprise des aléas de référence -

R19-454-01_L3-7_v0.odt

01/2022

2.1.24. Humbercourt

Lors de la commission géographique du 7 juillet 2021 avec la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie, la commune de Humbercourt a émis plusieurs remarques sur les cartes, visibles sur les figures ci-après.

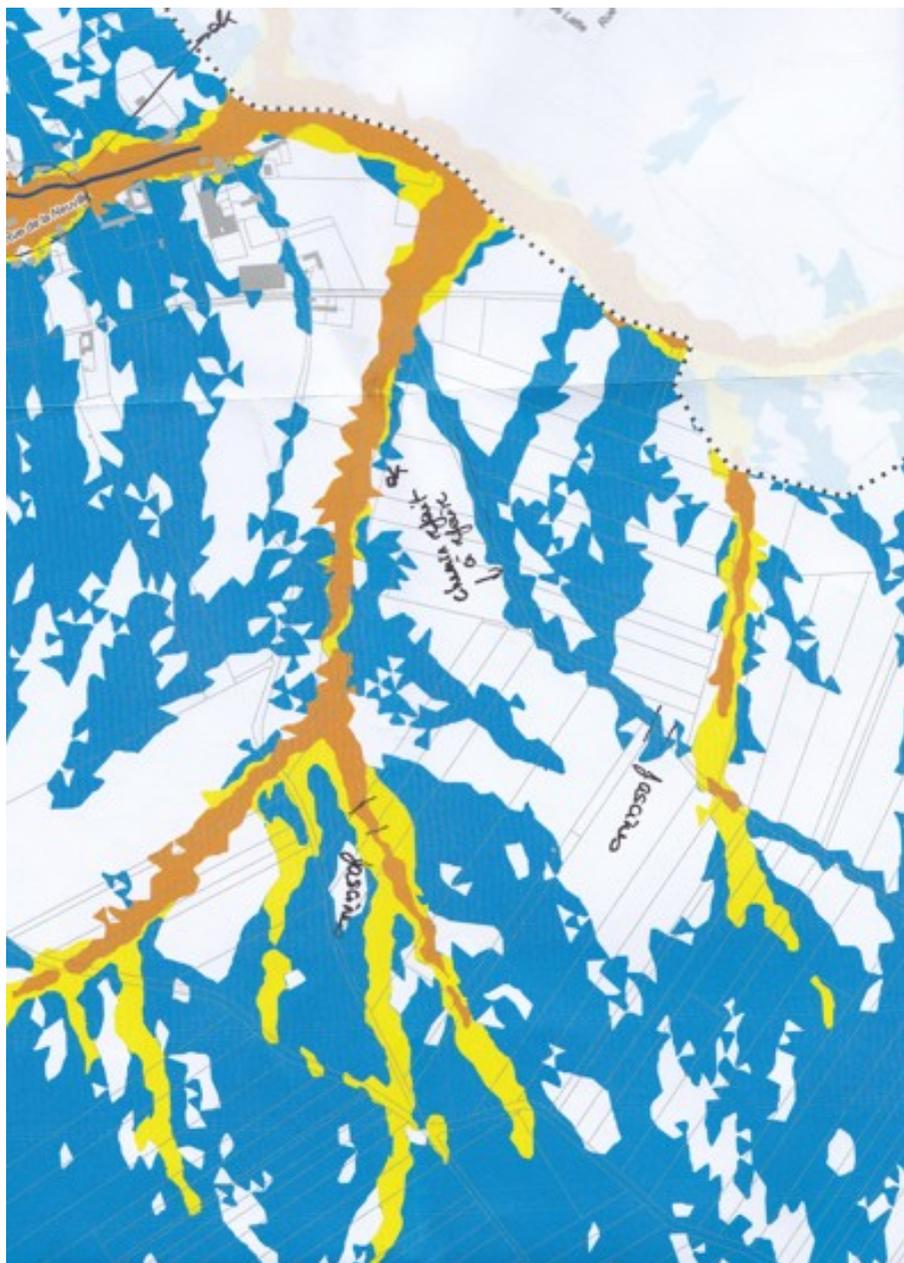


Figure 37: Extrait 1 de la carte des aléas annotée par la commune de Humbercourt lors de la commission géographique du 7 juillet 2021

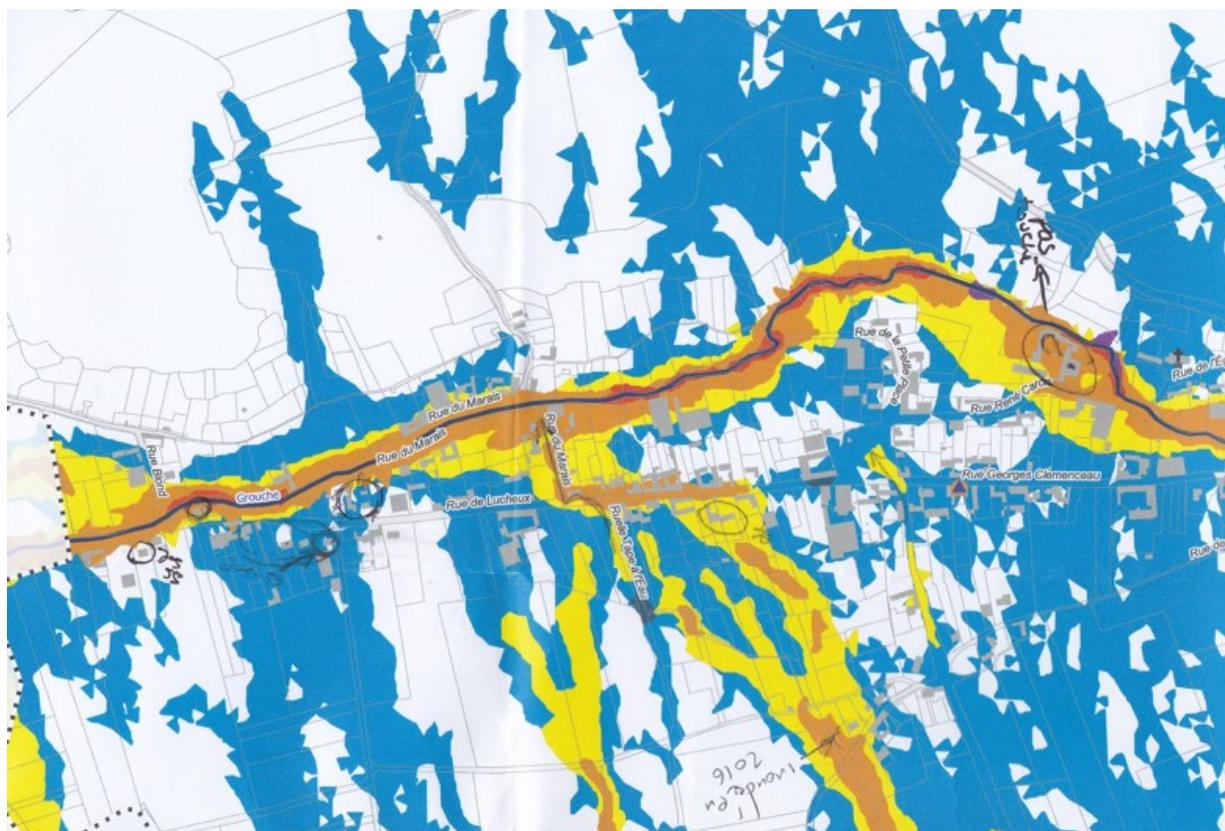


Figure 38: Extrait 2 de la carte des aléas annotée par la commune de Humbercourt lors de la commission géographique du 7 juillet 2021

Les remarques sont globalement cohérentes avec les aléas. La commune a juste un doute sur une ferme située rue René Caron en bordure de la Grouche. Les aléas étant cohérents partout ailleurs et la ferme étant située à proximité de la Grouche sans surélévation par rapport au terrain naturel, il est fort probable que cette ferme soit touchée. Aucune correction n'est ainsi apportée sur les cartes.

2.1.25. La Herlière

La commune de La Herlière a émis une remarque par mail le 27 juillet 2021 en indiquant que celle-ci se trouve sur un point haut et que par conséquent les hauteurs d'eaux accumulées de plus de 0.50 mètres ne sont pas possibles, même en cas de fortes pluies. La figure ci-dessous illustre ce propos.

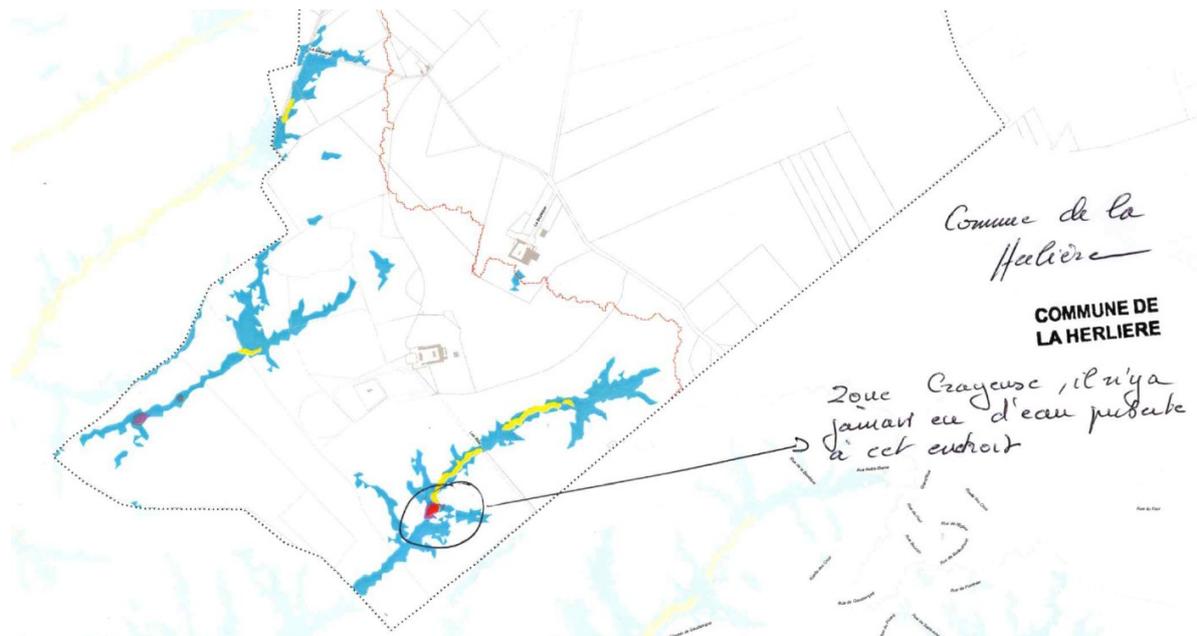


Figure 39: Extrait de la carte des aléas annotée par la commune de La Herlière

Cette zone correspond à un point bas dans le MNT (hauteurs d'eau de plus de 2 m au maximum) et se situe au niveau d'un bosquet d'arbres. Une erreur de filtrage du MNT étant possible, la hauteur d'eau est ainsi corrigée et passée dans la classe inférieure à 50 cm. Il en est de même pour l'aléa qui passe dans la catégorie « faible accumulation/faible écoulement ».



Figure 40: Vue aérienne de la zone indiquée par la commune de La Herlière

2.1.26. Le Boisle

Lors de la commission géographique du 6 juillet 2021 avec la Communauté de Communes du Ponthieu-Marquenterre, la commune du Boisle a indiqué que les aléas étaient cohérents. Aucune correction n'est donc apportée sur les cartes.

2.1.27. Le Souich

M. le Maire du Souich a émis une remarque par mail le 2 août 2021 en souhaitant passer en rouge les zones marquées sur les cartes ci-après, car ces zones sont vite inondées par temps de pluie.

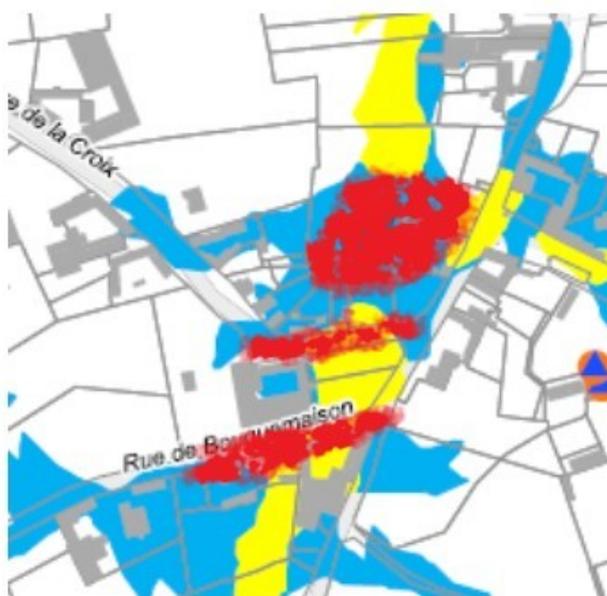


Figure 41: Extrait 1 de la carte des aléas annotée par la commune du Souich

La première zone, la plus au nord, correspond à une zone d'accumulation moyenne dans une cuvette. Pour rappel, comme indiqué sur la grille ci-dessous, cela donne des hauteurs d'eau entre 50 cm et 1 m. Pour être en zone rouge « conditions extrêmes », il faudrait avoir plus de 2 m d'eau. Or la cuvette n'est pas si profonde et il y a une suverse par dessus la route à l'aval, avec un écoulement en jaune sur la carte.

	Dynamique lente	Dynamique moyenne	Dynamique rapide
Hauteur d'eau < 0.5 m	Faible accumulation	Écoulement	Fort écoulement
0.5 < Hauteur d'eau < 1 m	Accumulation moyenne	Écoulement	Fort écoulement
1 < Hauteur d'eau < 2 m	Forte accumulation	Forte accumulation	Conditions extrêmes
Hauteur d'eau > 2 m	Conditions extrêmes	Conditions extrêmes	Conditions extrêmes

Figure 42: Grille des aléas retenue

Sur les autres zones, qui sont actuellement en écoulement (jaune), il faut avoir des hauteurs d'eau supérieures à 1 m, ce qui n'est pas le cas (les hauteurs sont nettement plus faibles). Ces deux zones correspondent à des voiries donc la classe d'aléa aura peu d'effet sur les règles futures d'urbanisme.



Figure 43: Extrait 2 de la carte des aléas annotée par la commune du Souich

Cette zone est actuellement en fort écoulement (orange). Comme précédemment, il faut avoir des hauteurs d'eau supérieures à 1 m, ce qui n'est pas le cas. Aucune modification n'est ainsi apportée mais cela reste tout de même une zone avec un aléa fort donc des règles futures d'urbanisme sûrement aussi contraignantes que la zone rouge.

Les remarques étant cohérentes avec les aléas, aucune correction n'est apportée sur les cartes.

2.1.29. Maintenay

Lors de la commission géographique du 6 juillet 2021 avec la Communauté de Communes des 7 Vallées et la CA2BM, la commune de Maintenay a formulé plusieurs remarques dont l'ajout d'un axe de ruissellement le long d'un chemin puis sur la rue de Buire, représenté sur la figure ci-après.

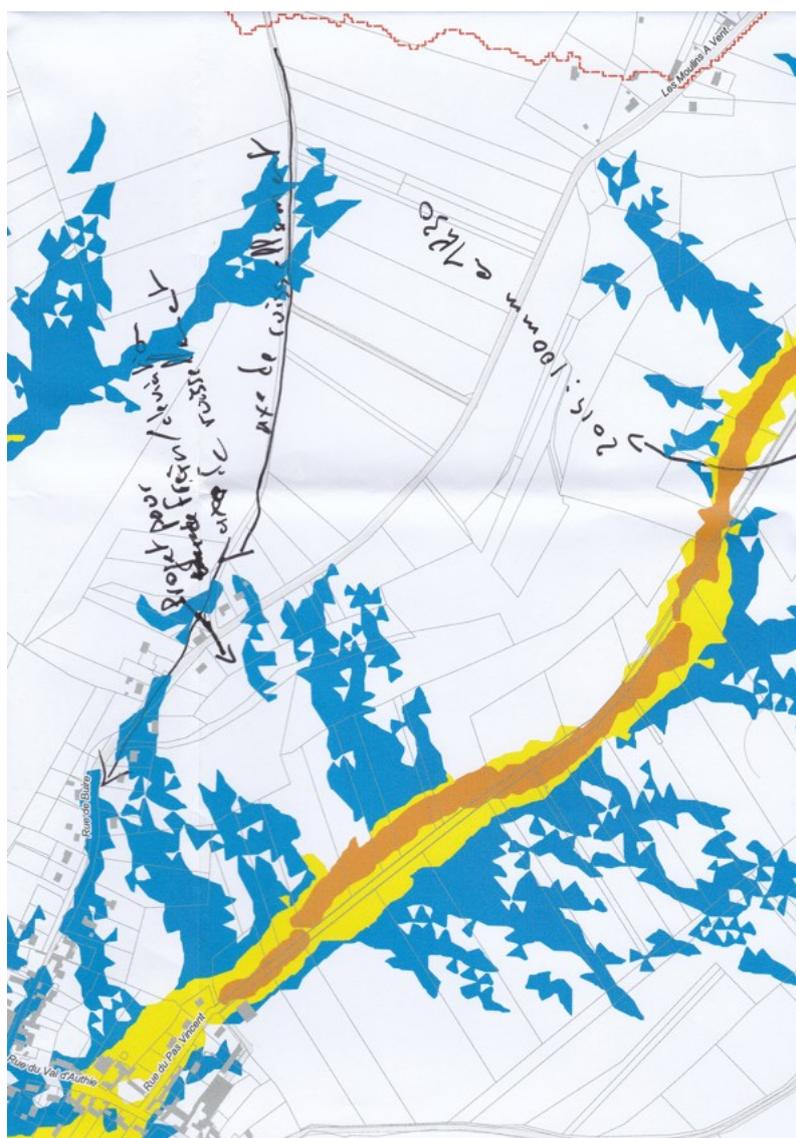


Figure 46: Extrait de la carte des aléas annotée par la commune de Maintenay lors de la commission géographique du 6 juillet 2021

Cet axe de ruissellement a été ajouté selon les catégories les plus faibles des hauteurs, vitesses et aléas. Les autres remarques étant cohérentes avec les aléas, aucune correction n'est apportée sur les autres secteurs.

2.1.30. Maizicourt

Lors de la commission géographique du 7 juillet 2021 avec la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie, la commune de Maizicourt a émis plusieurs remarques sur les cartes, visibles sur les figures ci-après.

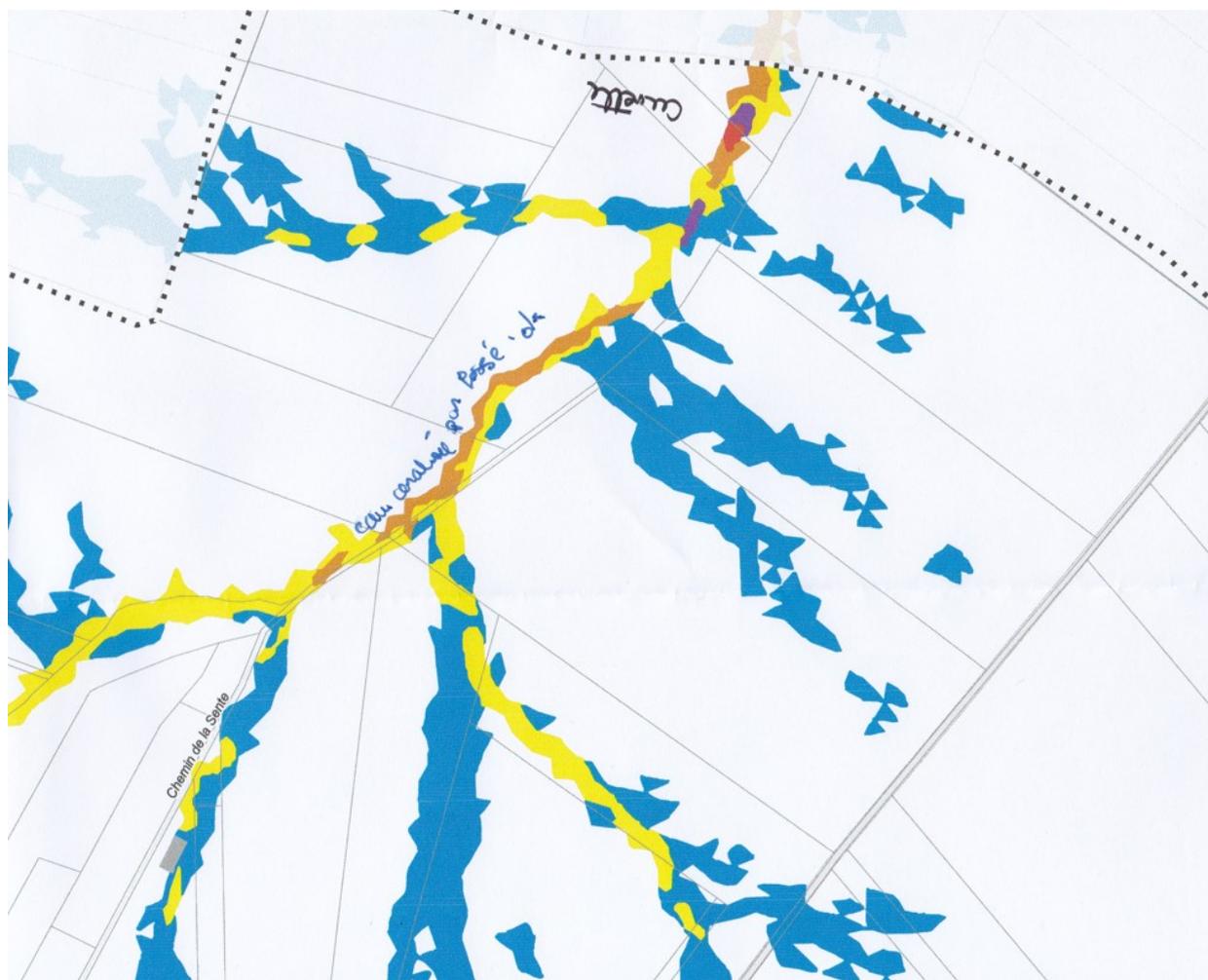


Figure 47: Extrait 1 de la carte des aléas annotée par la commune de Maizicourt lors de la commission géographique du 7 juillet 2021

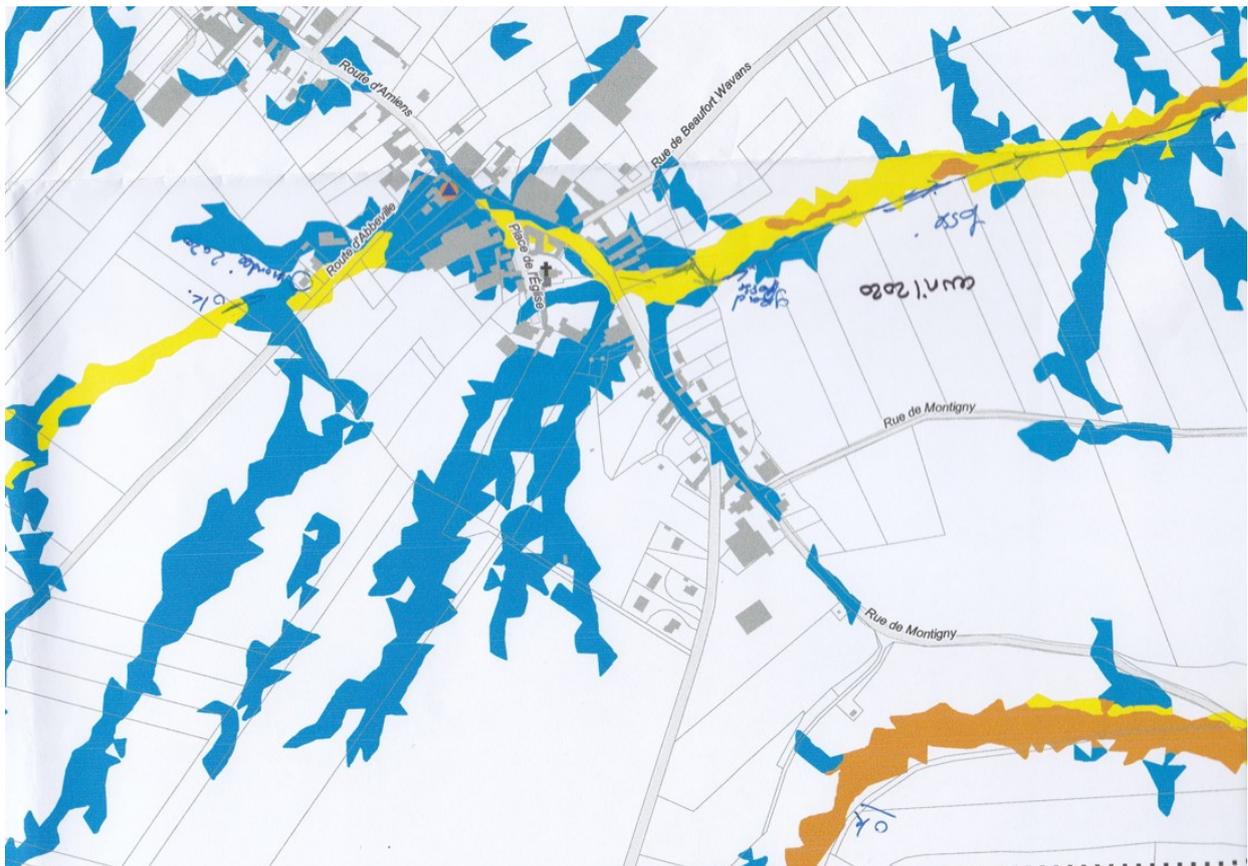


Figure 48: Extrait 2 de la carte des aléas annotée par la commune de Maizicourt lors de la commission géographique du 7 juillet 2021

Les remarques étant cohérentes avec les aléas, aucune correction n'est apportée sur les cartes.

2.1.31. Mézerolles

Lors de la commission géographique du 7 juillet 2021 avec la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie, la commune de Mézerolles a formulé plusieurs remarques sur les cartes, visibles sur les figures ci-après.



Figure 49: Extrait 1 de la carte des aléas annotée par la commune de Mézerolles lors de la commission géographique du 7 juillet 2021

L'axe de ruissellement sur le chemin a été ajouté selon les catégories les plus faibles des hauteurs, vitesses et aléas. Les autres remarques étant cohérentes avec les aléas, aucune correction n'est apportée sur les autres secteurs.



Figure 50: Extrait 2 de la carte des aléas annotée par la commune de Mézerolles lors de la commission géographique du 7 juillet 2021

2.1.32. Montigny-les-Jongleurs

Lors de la commission géographique du 7 juillet 2021 avec la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie, la commune de Montigny-les-Jongleurs a émis plusieurs remarques sur les cartes, visibles sur les figures ci-après.

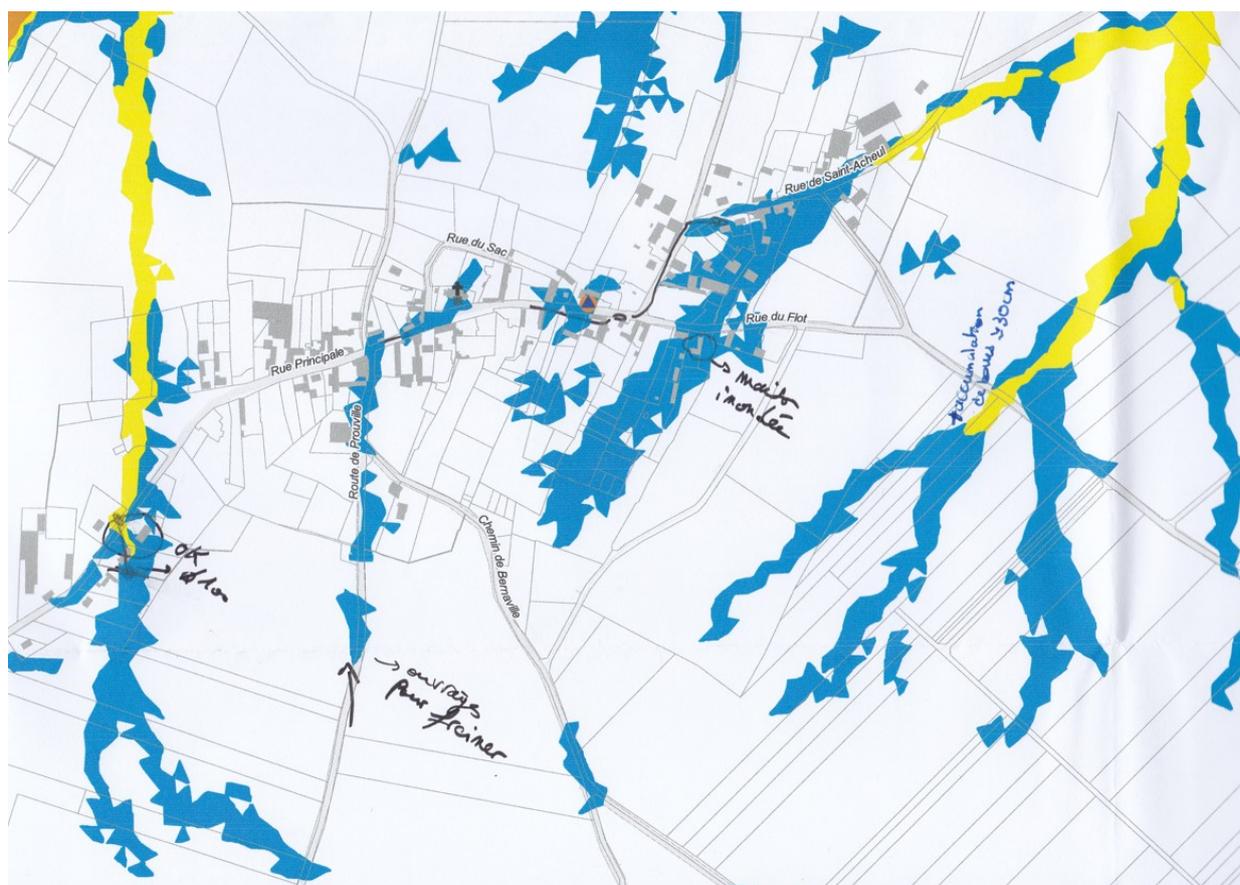


Figure 51: Extrait 1 de la carte des aléas annotée par la commune de Montigny-les-Jongleurs lors de la commission géographique du 7 juillet 2021

L'axe de ruissellement sur la rue Principale a été ajouté selon les catégories les plus faibles des hauteurs, vitesses et aléas. Les autres remarques étant cohérentes avec les aléas, aucune correction n'est apportée sur les autres secteurs.

A propos de l'extrait 2 visible ci-après, la commune trouve bizarre les deux zones d'accumulation et de conditions extrêmes au milieu d'un vallon. Cette zone correspond à un axe de ruissellement près de la Côte des Avents, comme visible sur la figure ci-après.

Nous pensons que ces zones d'accumulation sont dues à un mauvais filtrage du MNT au niveau des arbres. De ce fait, ces zones sont passés dans les catégories les plus faibles des hauteurs, vitesses et aléas comme les zones voisines situées dans l'axe.



Figure 52: Extrait 2 de la carte des aléas annotée par la commune de Montigny-les-Jongleurs lors de la commission géographique du 7 juillet 2021



Figure 53: Vue aérienne de la Côte des Avents à Montigny-les-Jongleurs (source : Google Maps)

2.1.33. Mouriez

Lors de la commission géographique du 6 juillet 2021 avec la Communauté de Communes des 7 Vallées et la CA2BM, la commune de Mouriez a formulé plusieurs remarques dont l'ajout d'une route inondée (hameau de Bamières), représenté sur la figure ci-après.



Figure 54: Extrait de la carte des aléas annotée par la commune de Mouriez lors de la commission géographique du 6 juillet 2021

Cet axe de ruissellement a été ajouté selon les catégories les plus faibles des hauteurs, vitesses et aléas. Les autres remarques étant cohérentes avec les aléas, aucune correction n'est apportée sur les autres secteurs.

2.1.34. Nampont

Lors de la commission géographique du 6 juillet 2021 avec la Communauté de Communes du Ponthieu-Marquenterre, la commune de Nampont a été interpellée par la présence de zones d'écoulement en bordure du canal, comme représenté sur la figure ci-après.

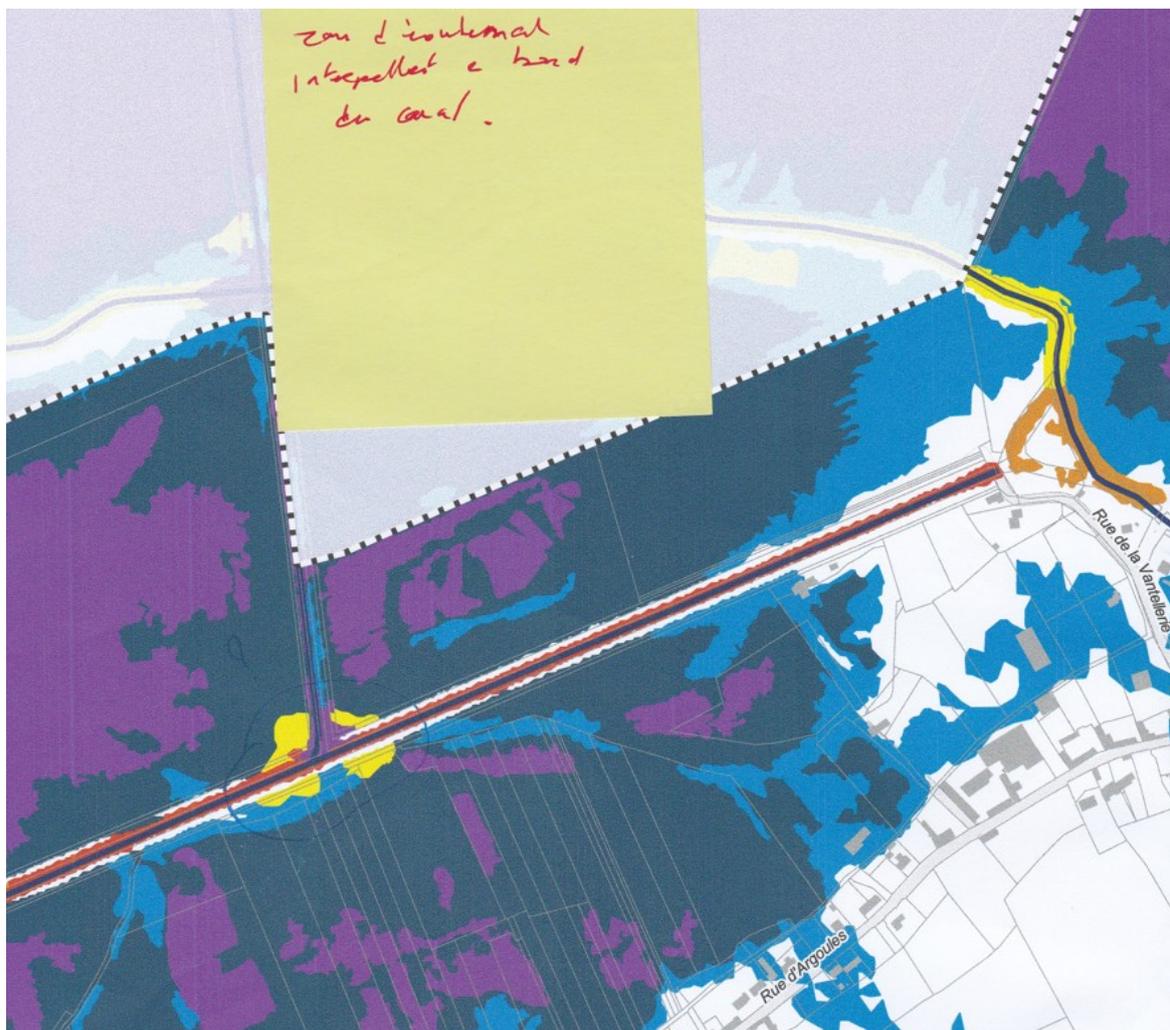


Figure 55: Extrait de la carte des aléas annotée par la commune de Nampont lors de la commission géographique du 6 juillet 2021

Ces zones correspondent à des mises en vitesses locales liées à la surverse du canal. Mais on voit bien que l'on situe quasi-exclusivement dans une zone d'accumulation dans les marais.

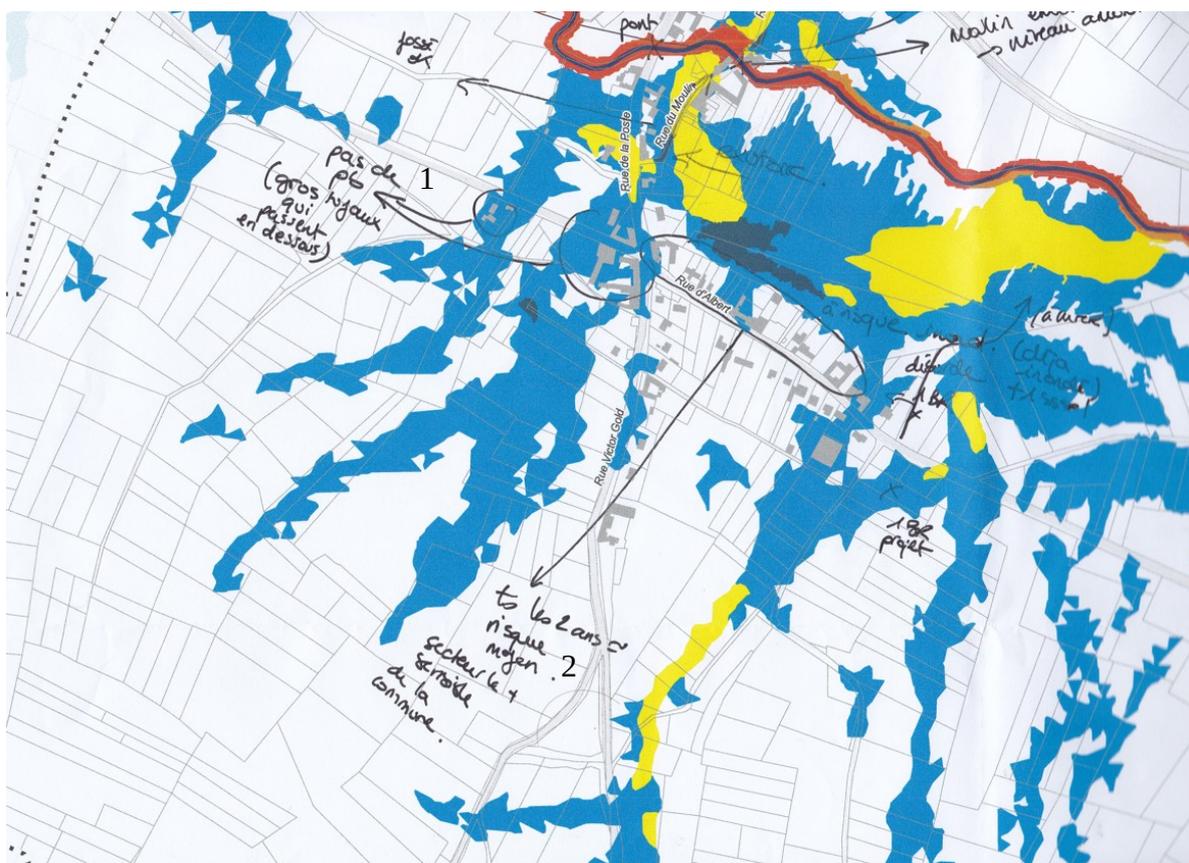


Figure 57: Extrait 2 de la carte des alés annotée par la commune d'Orville lors de la commission géographique du 8 juillet 2021

Pour le point 1 sur la figure, comme précédemment, ces éléments (tuyaux) ne sont a priori pas dimensionnés pour un événement centennal et ont donc une influence négligeable sur ce type d'événement. De ce fait, aucune modification n'est apportée sur ce secteur.

Pour le point 2, la zone indiquée autour de la rue d'Albert a été ajoutée selon les catégories les plus faibles des hauteurs, vitesses et alés. Elle est inondée par ruissellement depuis l'axe visible au sud-est et qui est dévié en partie vers la rue d'Albert.



Figure 58: Extrait 3 de la carte des aléas annotée par la commune d'Orville lors de la commission géographique du 8 juillet 2021

Comme précédemment, ces éléments (tuyaux) ne sont a priori pas dimensionnés pour un événement centennal et ont donc une influence négligeable sur ce type d'événement. De ce fait, aucune modification n'est apportée sur ce secteur.

2.1.37. Pas-en-Artois

Lors de la commission géographique du 8 juillet 2021 avec la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, la commune de Pas-en-Artois a formulé plusieurs remarques dont l'ajout d'un axe de ruissellement le long d'une route (RD124) et la suppression de plusieurs axes de ruissellement discontinus et faibles, représentés sur les figures ci-après.

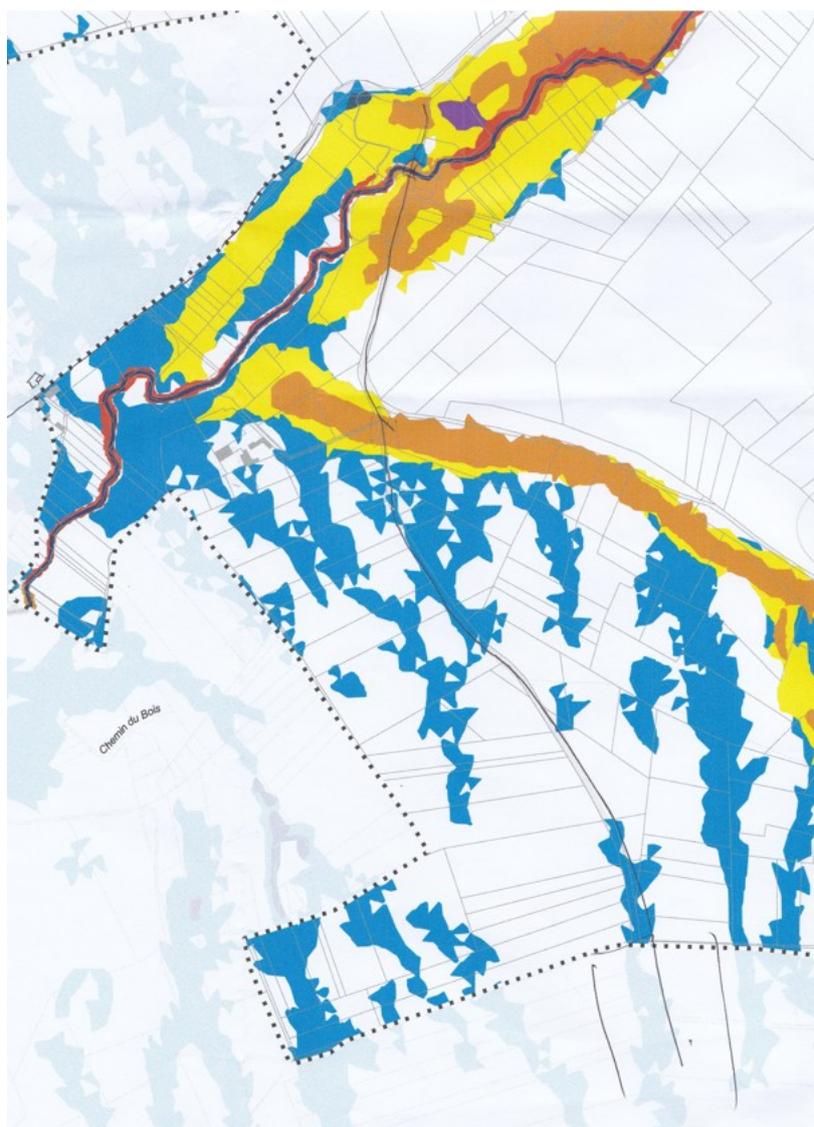


Figure 59: Extrait 1 de la carte des aléas annotée par la commune de Pas-en-Artois lors de la commission géographique du 8 juillet 2021

Cet axe de ruissellement a été ajouté selon la catégorie la plus faible des hauteurs, la catégorie « entre 0,2 m/s et 0,5 m/s » (dynamique moyenne) pour les vitesses et « écoulement » pour les aléas.

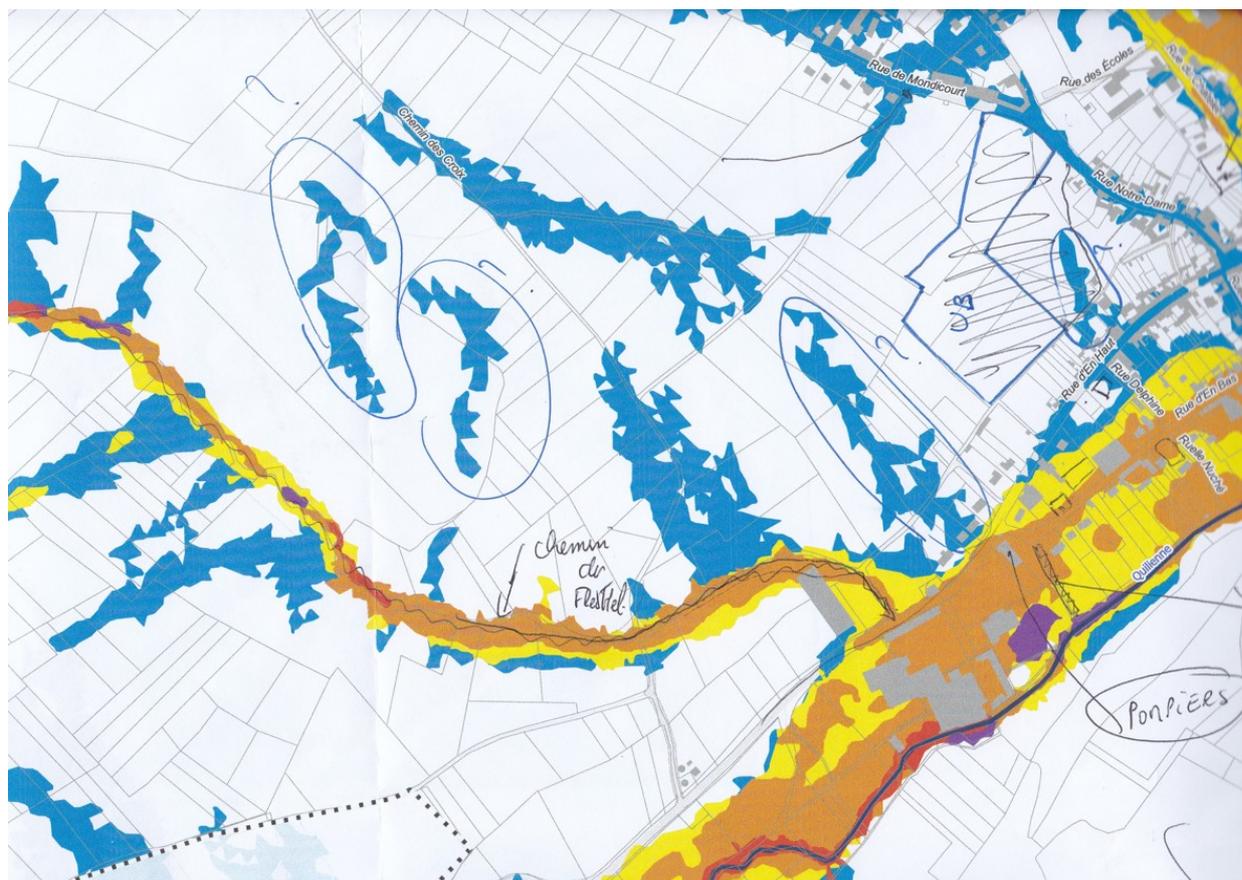


Figure 60: Extrait 2 de la carte des aléas annotée par la commune de Pas-en-Artois lors de la commission géographique du 8 juillet 2021

Ces axes de ruissellement ont été supprimés car ils correspondent à du ruissellement plutôt diffus et ne sont pas représentatifs d'un risque.

Les autres remarques traitant des enjeux de la commune, aucune correction n'est apportée sur les autres secteurs.

2.1.38. Ponches-Estruval

Lors de la commission géographique du 6 juillet 2021 avec la Communauté de Communes du Ponthieu-Marquenterre, la commune de Ponches-Estruval a indiqué que la carte des aléas présentée était en cohérence avec sa connaissance du risque inondation.

2.1.39. Puchevillers

Lors de la commission géographique du 5 juillet 2021 avec les Communautés de Communes du Pays du Coquelicot et du Sud Artois, M. le Maire de Raincheval a annoté la carte de la commune de Puchevillers, visible sur la figure ci-après.

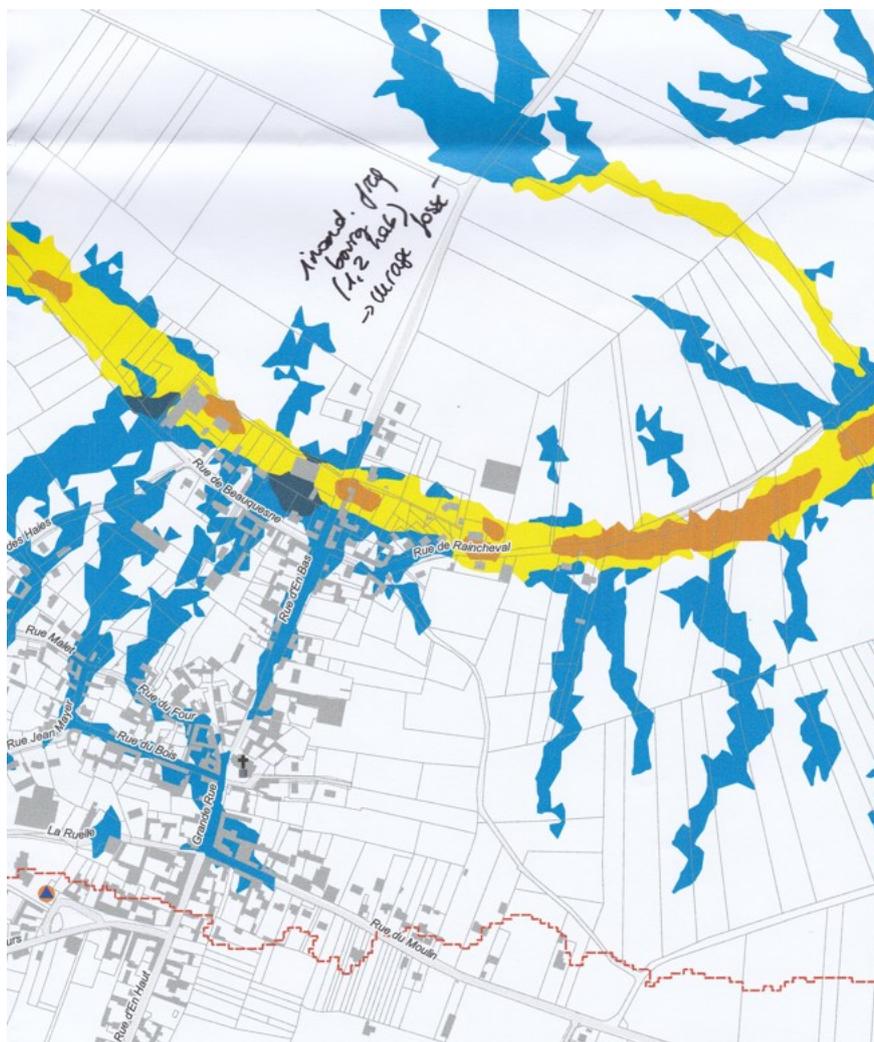


Figure 61: Extrait de la carte des aléas annotée par la commune de Puchevillers lors de la commission géographique du 5 juillet 2021

Cette remarque étant cohérente avec les aléas, aucune correction n'est apportée sur la carte.

2.1.40. [Raincheval](#)

Lors de la commission géographique du 5 juillet 2021 avec les Communautés de Communes du Pays du Coquelicot et du Sud Artois, la commune de Raincheval a émis plusieurs remarques sur les cartes, visibles sur les figures ci-après.

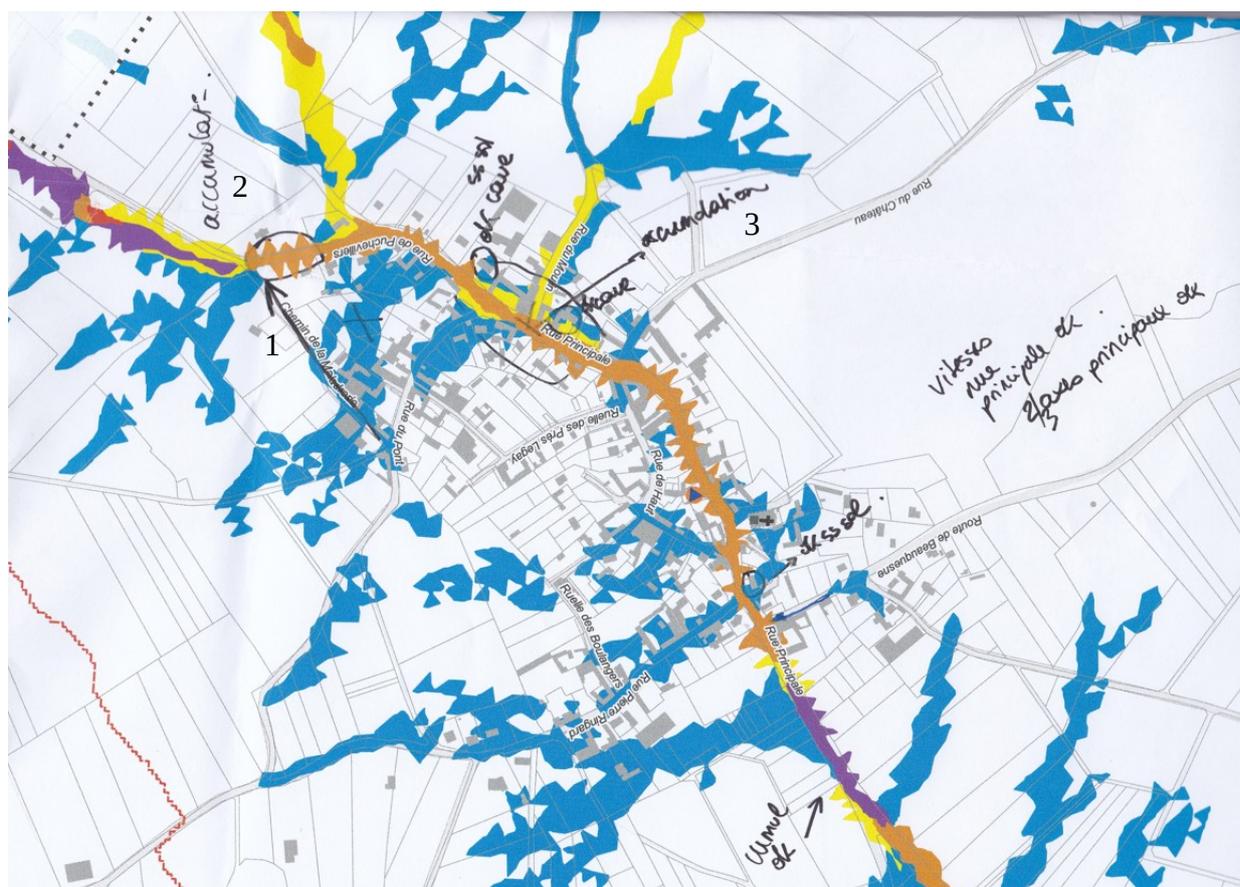


Figure 62: Extrait 1 de la carte des aléas annotée par la commune de Raincheval lors de la commission géographique du 5 juillet 2021

Pour le point 1, l'axe de ruissellement indiquée sur le chemin de la Maladrerie a été ajouté selon les catégories les plus faibles des hauteurs, vitesses et aléas. La zone inondée est conservée à l'aval car elle correspond au thalweg et donc pour un événement centennal, les écoulements prendront aussi le thalweg.

Pour le point 2, la rue est en pente sur ce secteur et l'accumulation se fait juste en amont de ce secteur (amont de l'ouvrage passant sous la route). Aucune modification n'est apportée sur ce secteur.

Pour le point 3, la zone indiquée a une pente plus faible que les secteurs amont ou aval, ce qui donne des vitesses un peu plus faibles mais sans changement de classe, compte tenu des débits importants. Cependant, il peut être observé localement un ralentissement des écoulements avec l'arrivée d'un autre axe perpendiculaire. Aucune modification n'est apportée sur ce secteur.

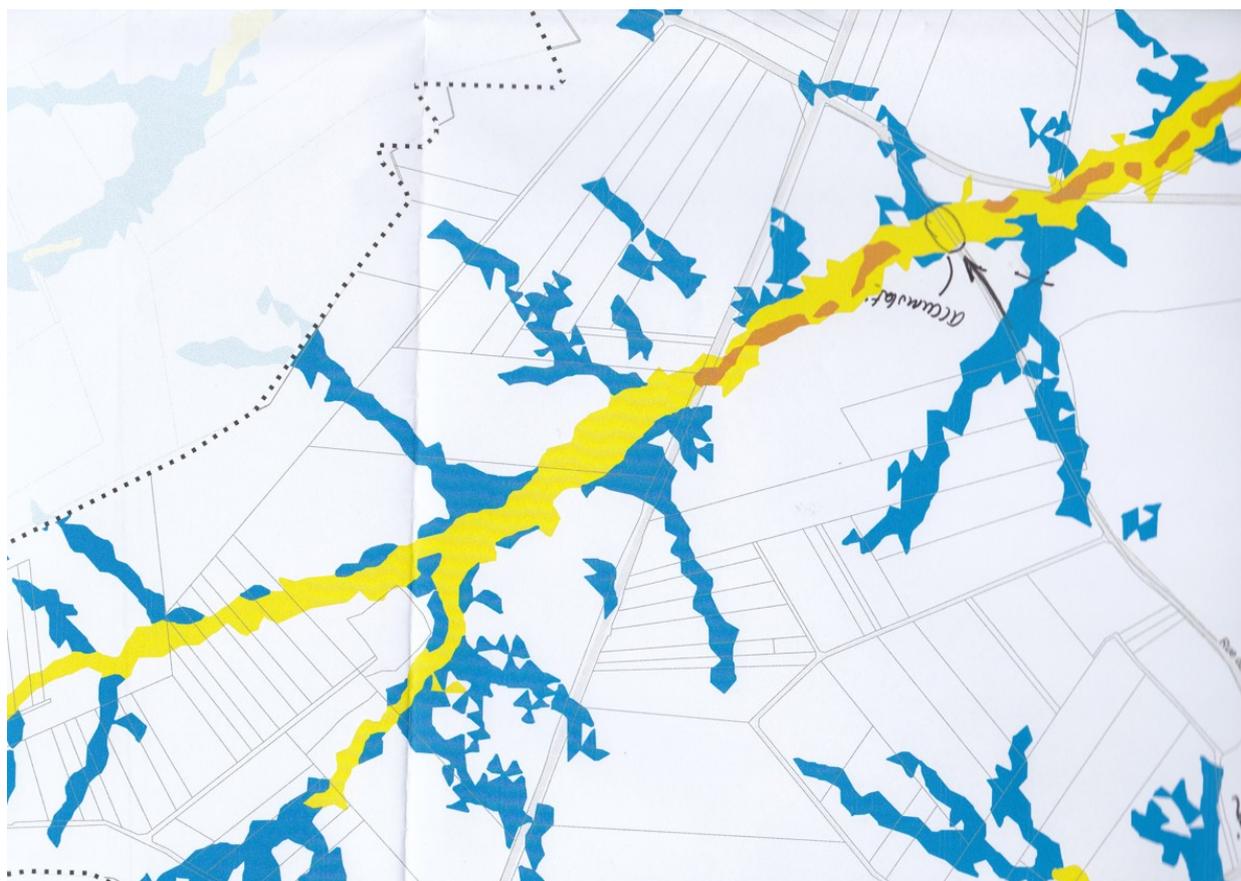


Figure 63: Extrait 2 de la carte des aléas annotée par la commune de Raincheval lors de la commission géographique du 5 juillet 2021

L'axe de ruissellement indiquée sur la route a été ajouté selon les catégories les plus faibles des hauteurs, vitesses et aléas. La zone inondée est conservée à l'aval de la route car elle correspond au thalweg et donc pour un événement centennal, les écoulements prendront aussi le thalweg.

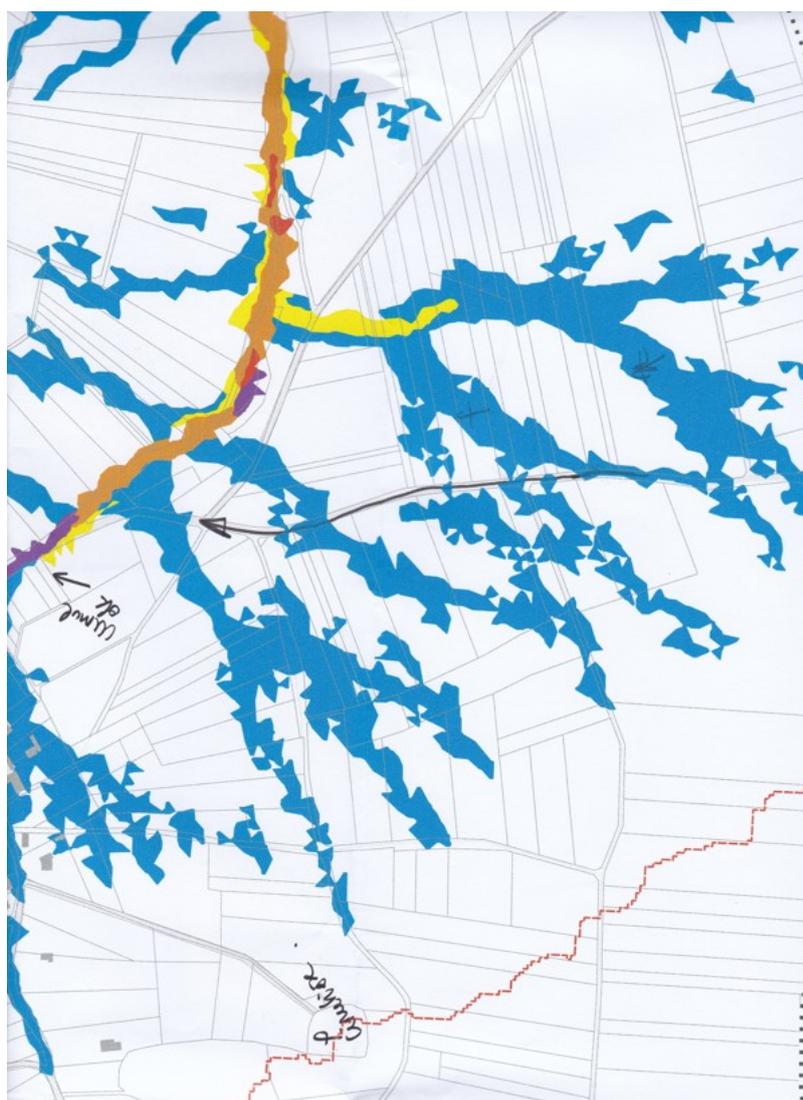


Figure 64: Extrait 3 de la carte des aléas annotée par la commune de Raincheval lors de la commission géographique du 5 juillet 2021

L'axe de ruissellement indiquée sur la route (RD31) a été ajouté selon les catégories les plus faibles des hauteurs, vitesses et aléas.

2.1.41. Raye-sur-Authie

Lors de la commission géographique du 6 juillet 2021 avec la Communauté de Communes des 7 Vallées et la CA2BM, la commune de Raye-sur-Authie a émis plusieurs remarques sur les cartes, visibles sur les figures ci-après.

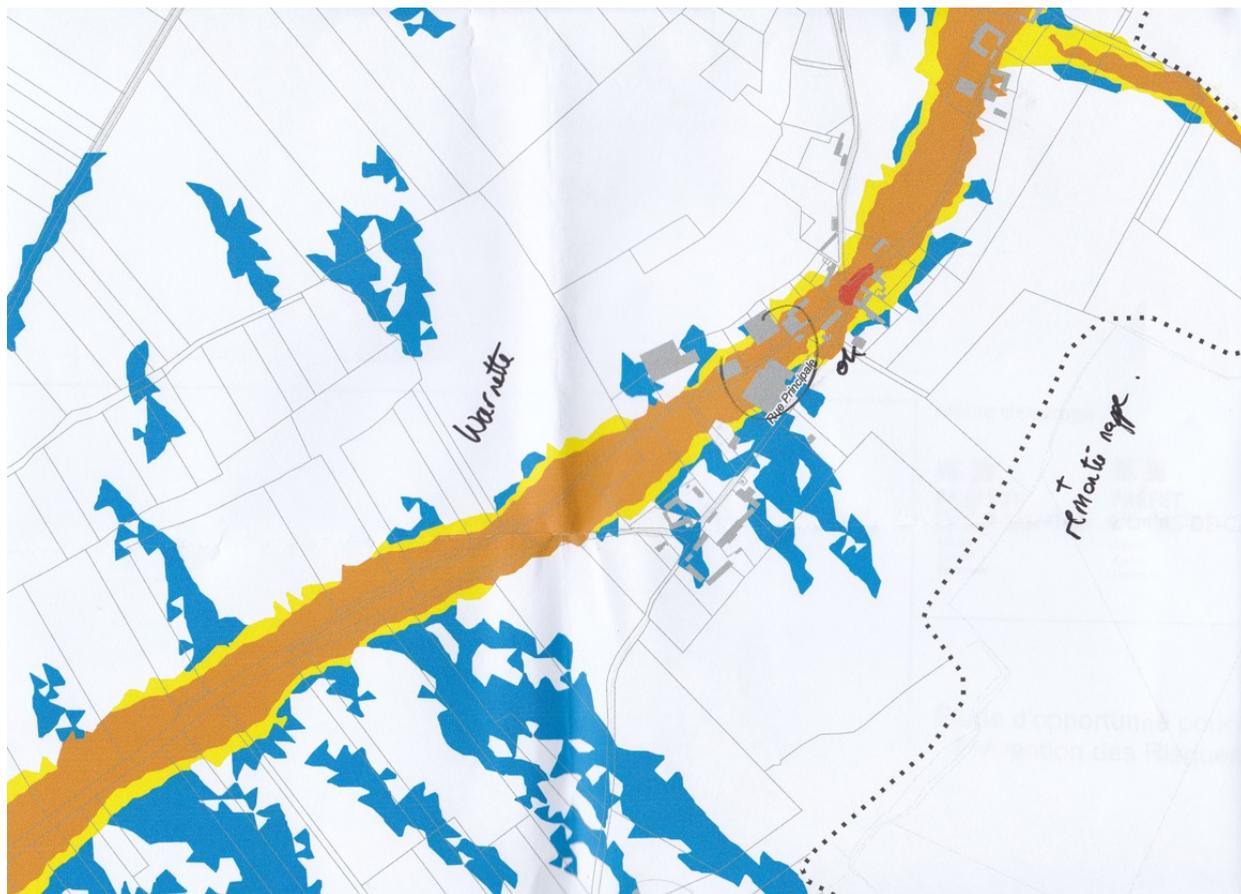


Figure 65: Extrait 1 de la carte des aléas annotée par la commune de Raye-sur-Authie lors de la commission géographique du 6 juillet 2021

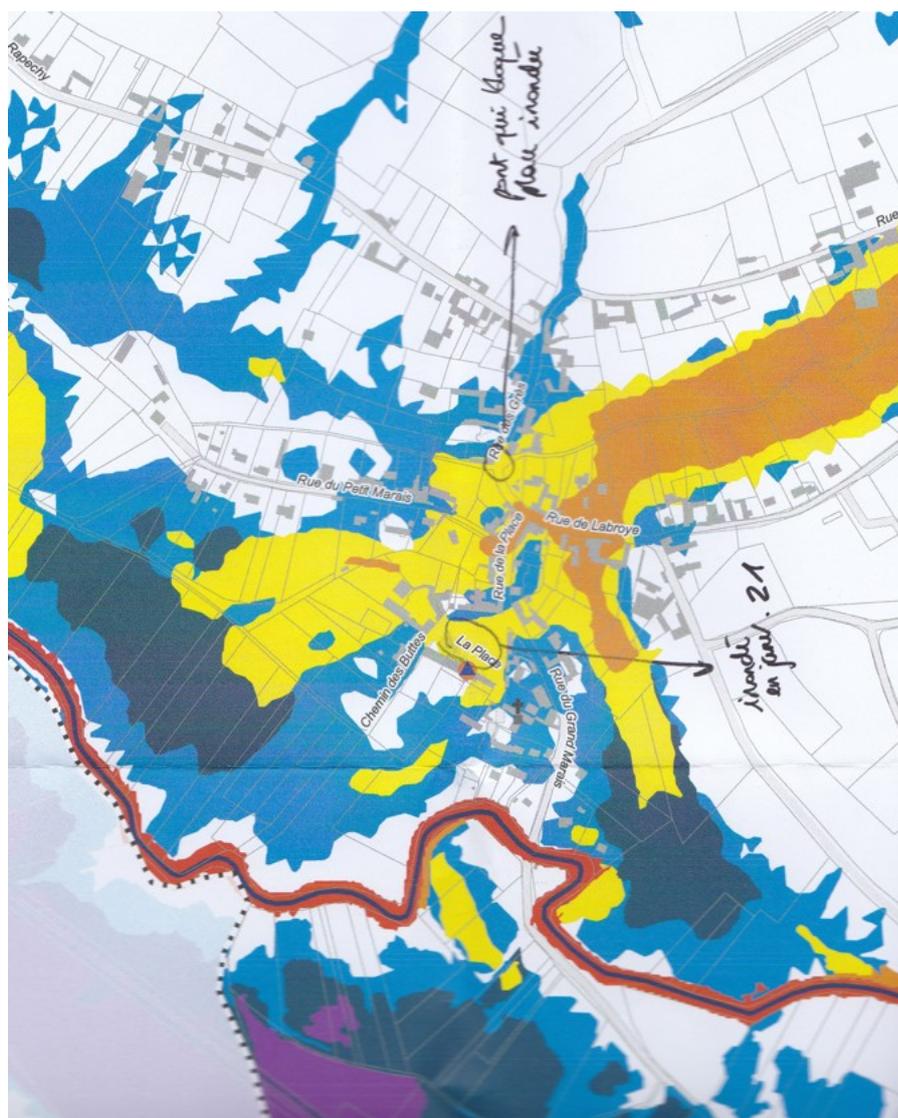


Figure 66: Extrait 2 de la carte des aléas annotée par la commune de Raye-sur-Authie lors de la commission géographique du 6 juillet 2021

Les remarques étant cohérentes avec les aléas, aucune correction n'est apportée sur les cartes.

2.1.43. Sailly-au-Bois

Lors de la commission géographique du 5 juillet 2021 avec les Communautés de Communes du Pays du Coquelicot et du Sud Artois, la commune de Sailly-au-Bois a émis plusieurs remarques sur les cartes, visibles sur la figure ci-après.



Figure 68: Extrait de la carte des aléas annotée par la commune de Sailly-au-Bois lors de la commission géographique du 5 juillet 2021

La mention « Présence d'axes ? » correspond à du ruissellement diffus depuis les coteaux, sans formation d'un axe de ruissellement marqué. Les autres remarques étant cohérentes avec les aléas, aucune correction n'est apportée sur les cartes.



2.1.44. Saint-Acheul

Lors de la commission géographique du 7 juillet 2021 avec la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie, la commune de Saint-Acheul a émis plusieurs remarques sur les cartes, visibles sur les figures ci-après.



Figure 69: Extrait 1 de la carte des aléas annotée par la commune de Saint-Acheul lors de la commission géographique du 7 juillet 2021



Figure 70: Extrait 2 de la carte des aléas annotée par la commune de Saint-Acheul lors de la commission géographique du 7 juillet 2021

La commune considère que l'axe de ruissellement est trop large dans la traversée du centre-bourg et que les écoulements sont canalisés sur la route. A l'aval, par contre, les aléas sont cohérents. La commune a été modélisée en ruissellement selon une méthode grossière (hors zone à enjeux), notamment sans prise en compte de la route. Une modélisation plus fine du secteur est à prévoir dans le cadre d'une étude complémentaire pour préciser les aléas sur cette commune.

2.1.45. Saint-Léger-lès-Authie

Lors de la commission géographique du 5 juillet 2021 avec les Communautés de Communes du Pays du Coquelicot et du Sud Artois, la commune de Saint-Léger-lès-Authie a émis plusieurs remarques sur les cartes, visibles sur la figure ci-après.

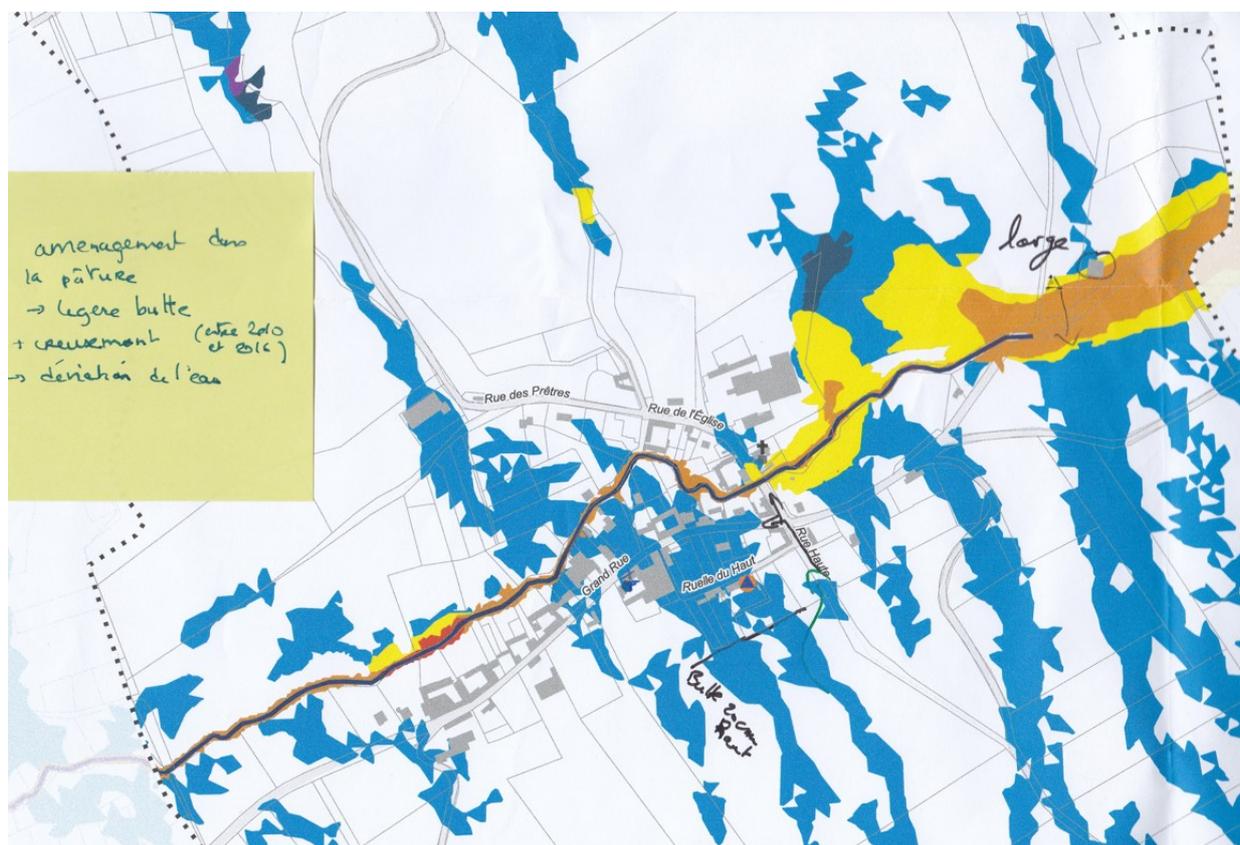


Figure 71: Extrait de la carte des aléas annotée par la commune de Saint-Léger-lès-Authie lors de la commission géographique du 5 juillet 2021

Concernant la butte, non représentée dans la modélisation, elle est effectivement détourner une partie des eaux de ruissellement vers la rue Haute. Cependant, pour un événement centennal, il est fort probable qu'une partie des eaux passe par-dessus la butte selon la pente ou emporte la butte. Ainsi l'axe de ruissellement indiquée sur la rue Haute a été ajouté selon les catégories les plus faibles des hauteurs, vitesses et aléas, et la zone inondée est conservée à l'aval de la butte.

Sur la largeur importante de la zone inondable dans la vallée de l'Authie, tout d'abord, l'événement modélisé est centennal donc rare. Cependant, la zone indiquée se situe au niveau du raccordement entre deux différentes modélisations (début du débordement et fin du ruissellement) et a été modélisée en ruissellement selon une méthode grossière, notamment sans prise en compte du lit mineur. Une modélisation plus fine du secteur, voire plus en amont jusqu'à la source de l'Authie à Coigneux, pourrait réduire potentiellement la

largeur de la zone inondable et être réalisée dans le cadre d'une étude complémentaire. Les enjeux restent cependant faibles sur ce secteur (une ferme à Saint-Léger-lès-Authie).

2.1.46. Saint-Rémy-au-Bois

Lors de la réunion publique du 7 juillet 2021, une personne de la commune de Saint-Rémy-au-Bois a localisé les maisons les plus souvent inondées, visibles sur la figure ci-après.



Figure 72: Extrait 2 de la carte des aléas annotée par la commune de Raye-sur-Authie lors de la réunion publique du 7 juillet 2021

Les remarques étant cohérentes avec les aléas, aucune correction n'est apportée sur les cartes.

2.1.47. Sarton

Lors de la réunion publique du 7 juillet 2021, une personne de la commune de Sarton a précisé certains axes de ruissellement le long de routes, visibles sur la figure ci-après.

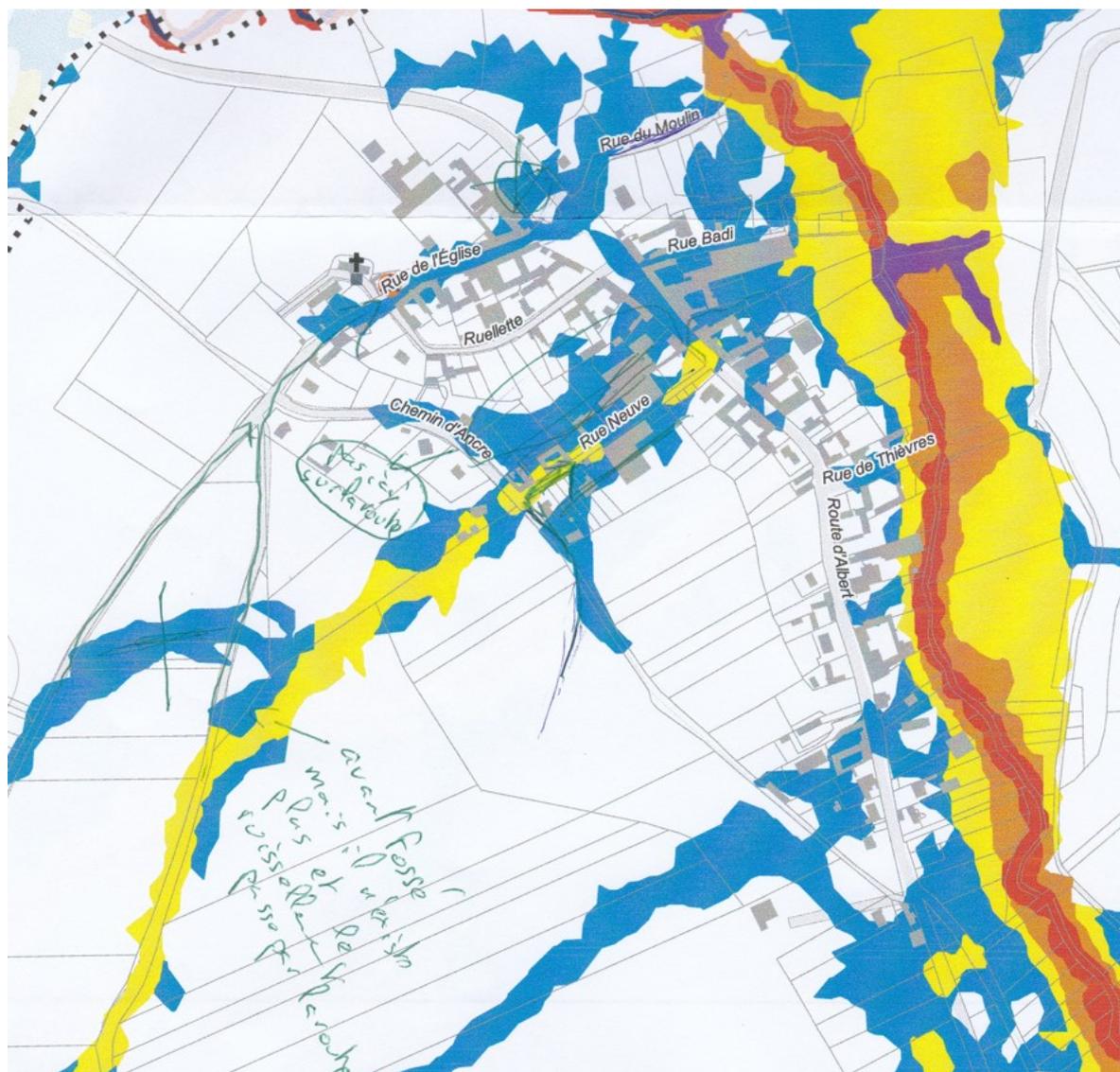


Figure 73: Extrait 2 de la carte des aléas annotée par la commune de Sarton lors de la réunion publique du 7 juillet 2021

La modélisation du ruissellement n'étant pas aussi fine sur ce secteur (hors secteurs à enjeux), les axes de ruissellement ont été précisés comme cela est indiqué sur la carte ci-dessus.

2.1.48. Tortefontaine

Lors de la commission géographique du 6 juillet 2021 avec la Communauté de Communes des 7 Vallées et la CA2BM, la commune de Tortefontaine a émis plusieurs remarques sur les cartes, visibles sur les figures ci-après.

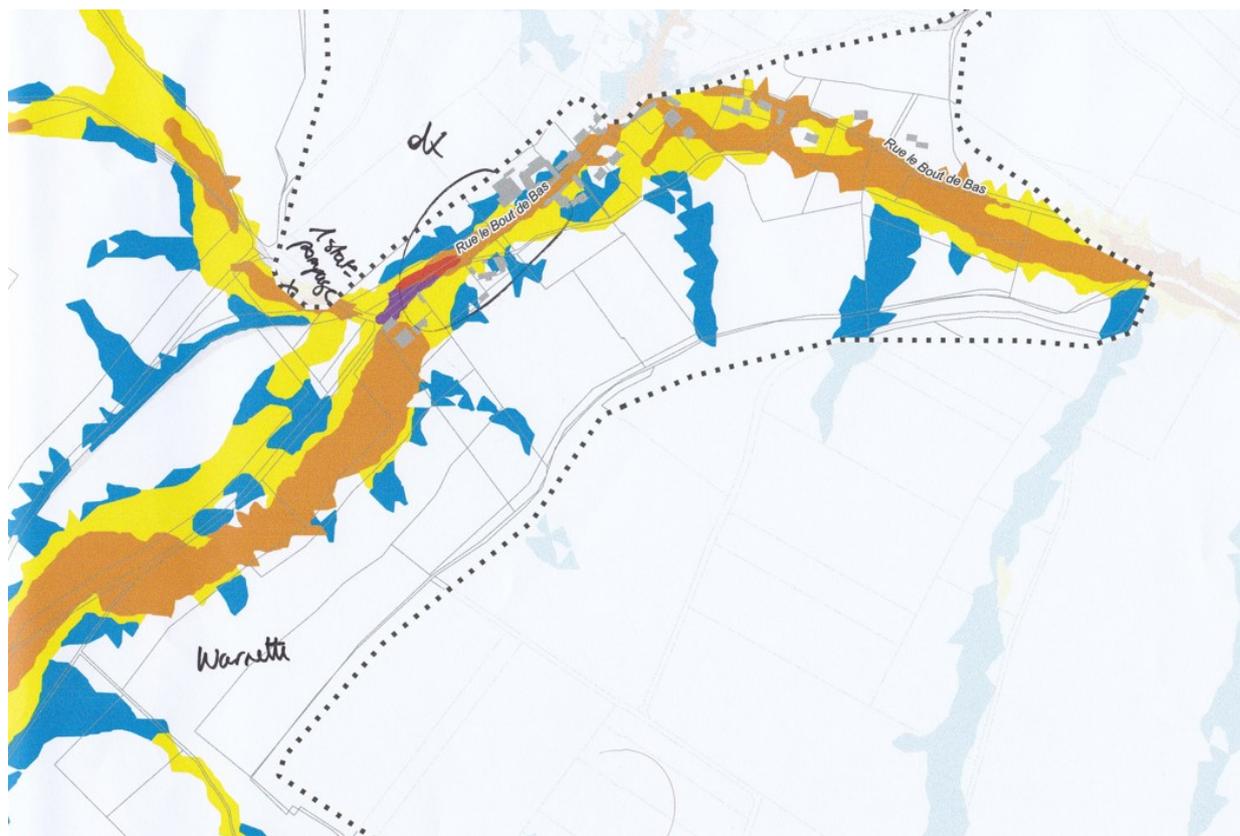


Figure 74: Extrait 1 de la carte des aléas annotée par la commune de Tortefontaine lors de la commission géographique du 6 juillet 2021

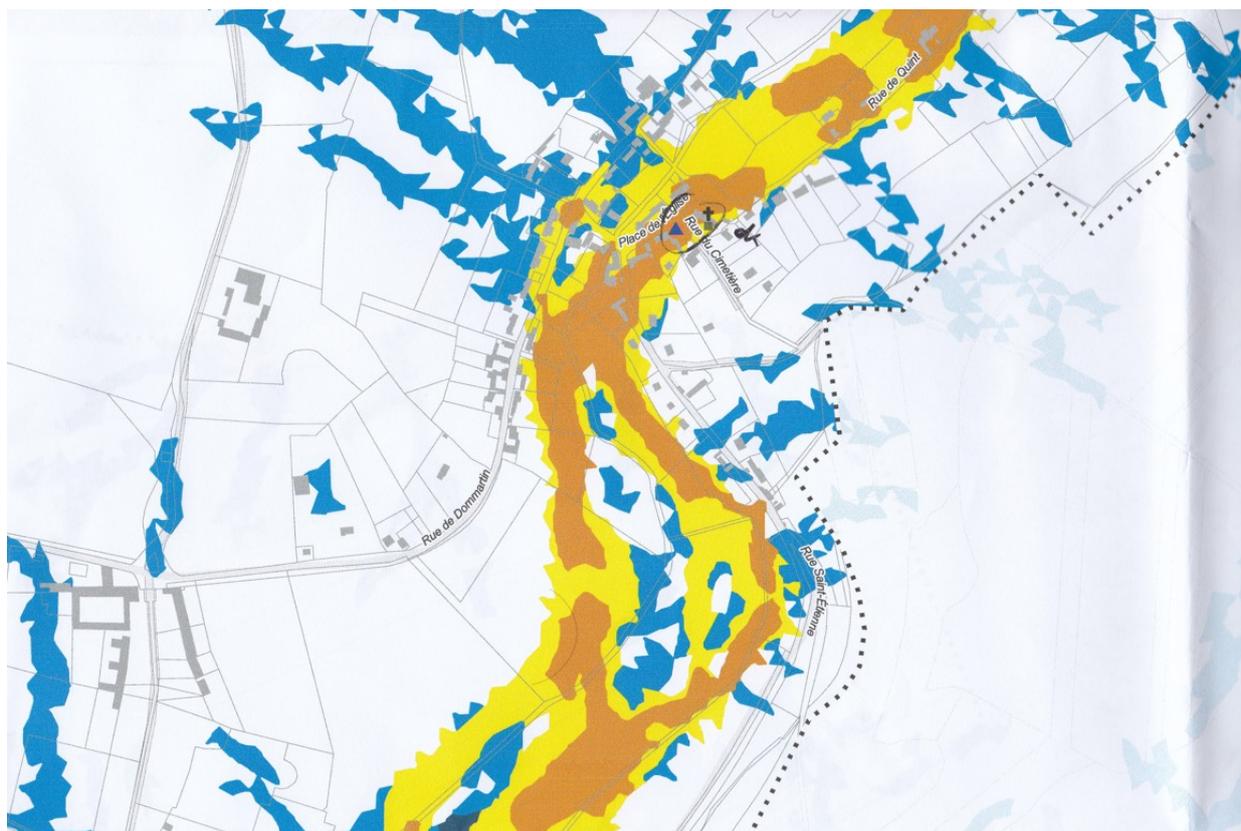


Figure 75: Extrait 2 de la carte des aléas annotée par la commune de Tortefontaine lors de la commission géographique du 6 juillet 2021

Les remarques étant cohérentes avec les aléas, aucune correction n'est apportée sur les cartes.

2.1.49. Villers-l'Hôpital

Lors de la commission géographique du 7 juillet 2021 avec la Communauté de Communes du Ternois, la commune de Villers-l'Hôpital a émis plusieurs remarques sur les cartes, dont l'ajout d'un axe le long d'un chemin visible sur la figure ci-après.



Figure 76: Extrait de la carte des aléas annotée par la commune de Villers-l'Hôpital lors de la commission géographique du 7 juillet 2021

Pour le point 1, l'axe de ruissellement le long du chemin a été ajouté selon les catégories les plus faibles des hauteurs, vitesses et aléas. La commune indique cependant que tout le ruissellement est intercepté par la route. Cependant, il est fort probable que pour un événement centennal, une partie du ruissellement continue dans le thalweg naturel. Aucune modification n'est donc apportée sur ce secteur.

Concernant la zone inondée comme « n'existant plus », comme précédemment, il est fort probable que pour un événement centennal, une partie du ruissellement continue dans le thalweg naturel. Aucune modification n'est donc apportée sur ce secteur.

2.1.50. Vitz-sur-Authie

Lors de la commission géographique du 7 juillet 2021 avec la Communauté de Communes du Ternois, la commune de Vitz-sur-Authie a émis plusieurs remarques sur les cartes, visibles sur les figures ci-après.

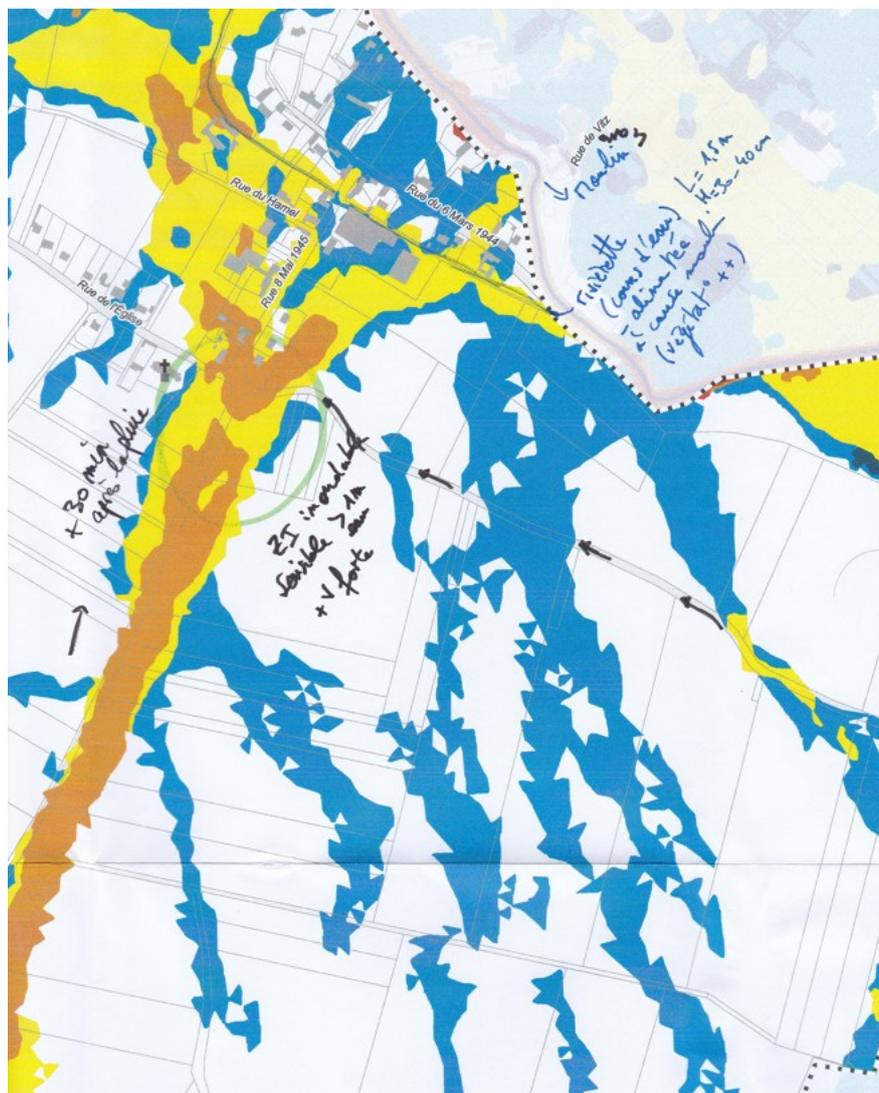


Figure 77: Extrait 1 de la carte des aléas annotée par la commune de Vitz-sur-Authie lors de la commission géographique du 7 juillet 2021

L'axe de ruissellement indiqué le long de la RD118 a été ajouté selon les catégories les plus faibles des hauteurs, vitesses et aléas.



Figure 78: Extrait 2 de la carte des aléas annotée par la commune de Vitz-sur-Authie lors de la commission géographique du 7 juillet 2021

Les axes de ruissellement le long de la rue Principale ont été ajoutés selon les catégories les plus faibles des hauteurs, vitesses et aléas.



Figure 79: Extrait 3 de la carte des aléas annotée par la commune de Vitz-sur-Authie lors de la commission géographique du 7 juillet 2021

Les trois bassins indiqués dans la Cavée sont bien représentés et correspondent aux zones de forte accumulation (violet) et de conditions extrêmes (rouge).

2.1.51. Vron

Lors de la commission géographique du 6 juillet 2021 avec la Communauté de Communes du Ponthieu-Marquenterre, la commune de Vron a formulé plusieurs remarques, représentées sur les figures ci-après.

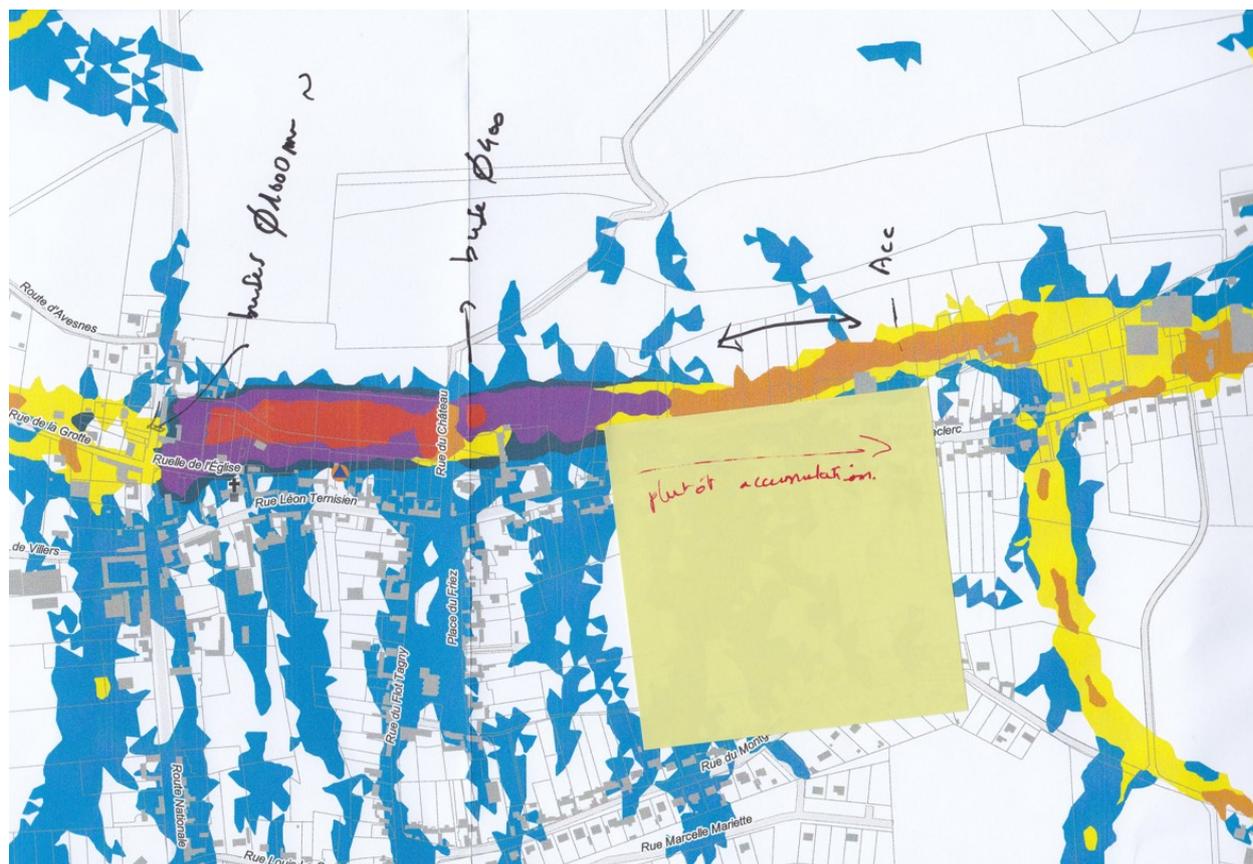


Figure 80: Extrait 1 de la carte des aléas annotée par la commune de Vron lors de la commission géographique du 6 juillet 2021

La commune estime que la zone d'accumulation, liée aux remblais routiers à l'aval, s'étend plus vers l'amont. La commune a aussi indiqué la présence d'ouvrages sous les remblais. Comme la commune est hors zone à enjeux, la modélisation n'est pas fine sur ce secteur et ces ouvrages n'ont pas été modélisés, ce qui favorise le stockage amont et donc ne va pas dans le sens d'une sous-évaluation de l'accumulation.

D'après les extraits 2 et 3 présentés ci-après, les vitesses auraient tendance à être sous-estimées. Les débits pourraient donc être sous-évalués. Sur l'extrait 2, les résultats bruts montrent des vitesses proches de la limite de 0,5 m/s entre écoulement et fort écoulement.

Il en est de même sur l'extrait 3 sur lequel les écoulements sont qualifiés de fort alors que les aléas cartographiés sont plus faibles.

Une modélisation plus fine de tout le sous-bassin versant amont pourrait être réalisée dans le cadre d'une étude complémentaire pour justifier ou infirmer de la modification des aléas.



Figure 81: Extrait 2 de la carte des aléas annotée par la commune de Vron lors de la commission géographique du 6 juillet 2021



Figure 82: Extrait 3 de la carte des aléas annotée par la commune de Vron lors de la commission géographique du 6 juillet 2021

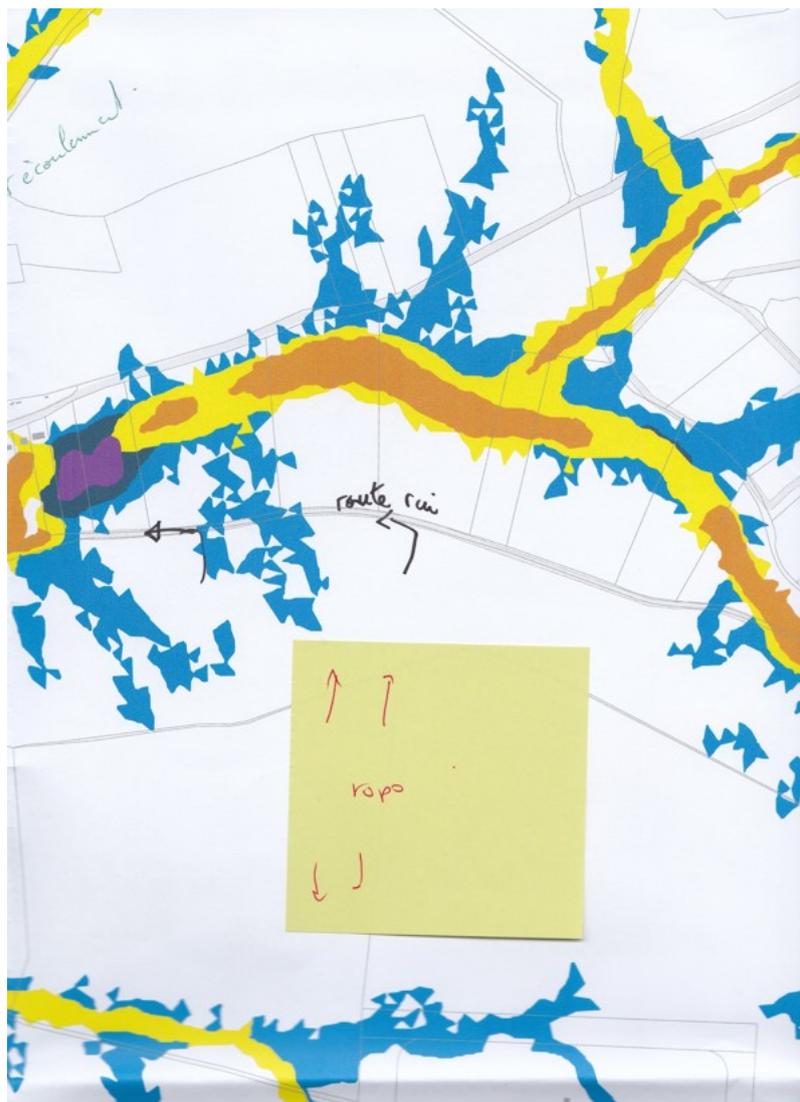


Figure 83: Extrait 4 de la carte des aléas annotée par la commune de Vron lors de la commission géographique du 6 juillet 2021

L'axe de ruissellement sur la route a été ajouté selon les catégories les plus faibles des hauteurs, vitesses et aléas.

Pour l'extrait présenté ci-après, le bâtiment est issu de la dernière version cadastrale mise à jour et utilisable pour la cartographie. Il s'est agrandi et traverse l'axe de ruissellement identifié sur la carte. La topographie a donc été sûrement modifiée sur ce secteur. Si la commune veut une modification de l'aléa sur ce secteur, il faudrait avoir un plan topographique à jour et des informations sur les ouvrages de gestion des eaux pluviales de l'usine Pasquier.



Figure 84: Extrait 5 de la carte des aléas annotée par la commune de Vron lors de la commission géographique du 6 juillet 2021

2.1.52. Warluzel

Lors de la commission géographique du 8 juillet 2021 avec la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, la commune de Warluzel a formulé plusieurs remarques sur les cartes, visibles sur les figures ci-après.

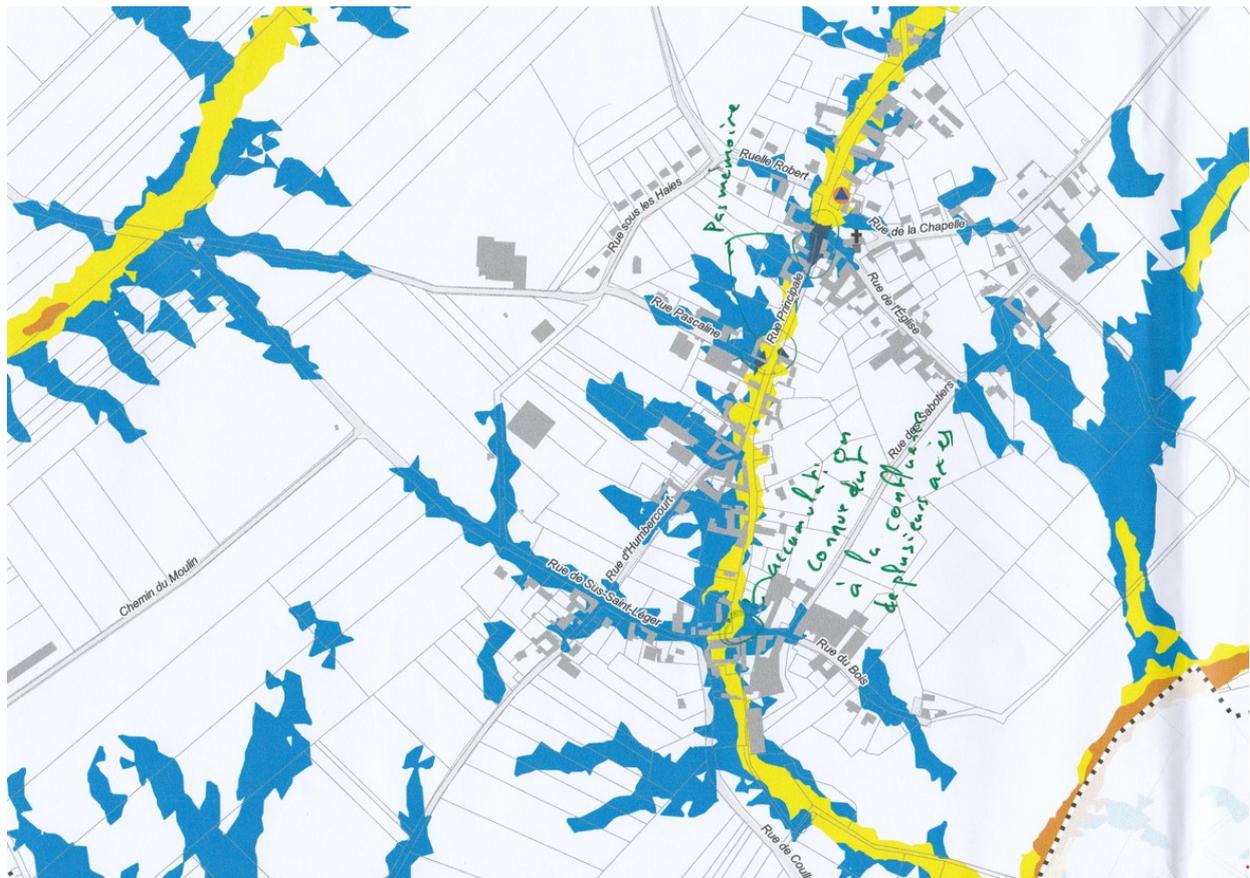


Figure 85: Extrait de la carte des aléas annotée par la commune de Warluzel lors de la commission géographique du 8 juillet 2021

Les remarques étant cohérentes avec les aléas, aucune correction n'est apportée sur les cartes.



2.2. SYNTHÈSE DES RÉPONSES APPORTÉES

52 communes ont émis des remarques sur les cartes d'aléas, qui montrent que l'aléa produit est globalement cohérent avec la réalité du terrain et qui portent principalement sur le ruissellement sur :

- des rues/routes/chemins inondées par ruissellement mal ou non représentées ;
- un aléa cohérent, sous-estimé ou sur-estimé ;
- des fossés ou buses non pris en compte ;

L'analyse des remarques a conduit à :

- une modification de l'aléa sur 27 communes ;
- la proposition d'une étude complémentaire détaillée sur 6 communes ;
- aucune modification de l'aléa sur 25 communes.

Le tableau de la page suivante illustre ces propos.

EPCI	Commune	Date Retour	Modification	Commentaire	Modélisation DEB	Commentaire	Modélisation RUI	Commentaire
CC des 7 vallées	BOISJEAN	06/07/2021	0		N		N	
CC des 7 vallées	CAUMONT	06/07/2021	0		N		N	
CC des 7 vallées	MAINTENAY	06/07/2021	2	routes	N		N	
CC des 7 vallées	MOURIEZ	06/07/2021	1	route	N		N	
CC des 7 vallées	RAYE-SUR-AUTHIE	06/07/2021	0		N		N	
CC des 7 vallées	SAINT-REMY-AU-BOIS	07/07/2021	0		N		N	
CC des 7 vallées	TORTEFONTAINE	06/07/2021	0		N		N	
CC des Campagnes de l'Artois	AMPLIER	08/07/2021	1	chemin (axe discontinu)	N		N	
CC des Campagnes de l'Artois	FAMECHON	08/07/2021	3	routes + vitesse supérieure	N		N	
CC des Campagnes de l'Artois	LA HERLIERE	27/07/2021	1	point bas supprimé	N		N	
CC des Campagnes de l'Artois	LE SOUICH	02/08/2021	4	aléa supérieur	N		N	
CC des Campagnes de l'Artois	ORVILLE	08/07/2021	1	route + habitations rue d'Albert	N		N	
CC des Campagnes de l'Artois	PAS-EN-ARTOIS	08/07/2021	5	route et suppression axes discontinus	N		N	
CC des Campagnes de l'Artois	SARTON	07/07/2021	3	routes	N		N	
CC des Campagnes de l'Artois	WARLUZEL	08/07/2021	0		N		N	
CC du Pays du Coquelicot	ARQUEVES	07/07/2021	1	route	N		N	
CC du Pays du Coquelicot	LOUVENCOURT	05/07/2021	0		N		N	
CC du Pays du Coquelicot	PUCHEVILLERS	05/07/2021	0		N		N	
CC du Pays du Coquelicot	RAINCHEVAL	05/07/2021	3	routes	N		N	
CC du Pays du Coquelicot	SAINT-LEGER-LES-AUTHIE	05/07/2021	2	routes	O	jonction Debordement/Ruissellement	N	
CC du Sud-Artois	SAILLY-AU-BOIS	05/07/2021	0		N		N	
CC du Ternois	AUXI-LE-CHATEAU	07/07/2021	1	route	N		N	
CC du Ternois	FORTEL-EN-ARTOIS	22/07/2021	14	routes	N		N	
CC du Ternois	GENNES-IVERGNY	07/07/2021	3	routes + parcelles	N		N	
CC du Ternois	VILLERS-L'HOPITAL	07/07/2021	1	route	N		N	
CC du Ternois	VITZ-SUR-AUTHIE	07/07/2021	5	routes et talweg	N		N	
CC du Territoire Nord Picardie	BARLY	07/07/2021	0		N		N	
CC du Territoire Nord Picardie	BEAUVAIL	07/07/2021	0		N		N	
CC du Territoire Nord Picardie	BOUQUEMAISON	07/07/2021	2	routes	N		N	
CC du Territoire Nord Picardie	BREVILLERS-SOMME	07/07/2021	2	2 zones supprimées	N		N	
CC du Territoire Nord Picardie	DOULLENS	07/07/2021	1	Secteur rue de la Voie des Prés	O	absence d'un bras dans le modele ? Sur inondation ?	N	
CC du Territoire Nord Picardie	FROHEN-SUR-AUTHIE	07/07/2021	0		N		O	sur estimé ? Axes trop larges ?
CC du Territoire Nord Picardie	GROUCHES-LUCHUEL	07/07/2021	0		N		N	
CC du Territoire Nord Picardie	HEM-HARDINVAL	07/07/2021	4	routes et talweg	N		N	
CC du Territoire Nord Picardie	HEUZECOURT	07/07/2021	3	classes d'aléas modifiées	N		N	
CC du Territoire Nord Picardie	HUMBERCOURT	07/07/2021	0		N		N	
CC du Territoire Nord Picardie	MAIZICOURT	07/07/2021	0		N		N	
CC du Territoire Nord Picardie	MEZEROLLES	07/07/2021	1	route	N		N	
CC du Territoire Nord Picardie	MONTIGNY-LES-JONGLEURS	07/07/2021	4	routes et changement classes	N		N	
CC du Territoire Nord Picardie	REMAISNIL	07/07/2021	0		N		N	
CC du Territoire Nord Picardie	SAINT-ACHEUL	07/07/2021	0		N		O	sur estimé ? Axes trop larges ?
CC Ponthieu Marquenterre	ARGOULES	06/07/2021	0		N		N	
CC Ponthieu Marquenterre	DOMINOIS	06/07/2021	0		N		N	
CC Ponthieu Marquenterre	DOMPIERRE-SUR-AUTHIE	06/07/2021	0		N		N	
CC Ponthieu Marquenterre	ESTREES-LES-CRECY	06/07/2021	4	routes et suppression zone	N		N	
CC Ponthieu Marquenterre	LE BOISLE	06/07/2021	0		N		N	
CC Ponthieu Marquenterre	NAMPONT	06/07/2021	0		N		N	
CC Ponthieu Marquenterre	PONCHES-ESTRUVAL	06/07/2021	0		N		N	
CC Ponthieu Marquenterre	VRON	06/07/2021	1	route	N		O	plus d'accumulation ? Un axe sous-estimé ?
Communauté d'Agglomération des deux Baies en Montreuillois	BERCK	07/07/2021	0		N		N	
Communauté d'Agglomération des deux Baies en Montreuillois	CONCHIL-LE-TEMPLE	27/07/2021	1	changement classe rue de la tour	O	ajout de la Course et du clapet ?	N	
Communauté d'Agglomération des deux Baies en Montreuillois	NEMPONT-SAINT-FIRMIN	06/07/2021	0		N		N	

Figure 86: Tableau de synthèse des remarques